

LE FLAMBOYANT

Bulletin de liaison des membres du **RÉSEAU ARBRES TROPICAUX**



N° 29 - mars 1994 - 20 FF



LE FLAMBOYANT

N° ISSN : 1241 - 3712

Directeur de Publication :
Jean CLEMENT

Comité de lecture :
Claude BARBIER,
Ronald BELLEFONTAINE,
Alain BERTRAND,
Jean ESTEVE,
Jean-Jacques FAURE,
Lucie de FRAMOND,
Charles GUILLERY,
Patrice MENGIN-LECREULX-
Didier MULLER.

Secrétaires de rédaction :
Viviane APPORA
François BESSE

Maquettiste : Paula BOURGOIN

Photogravure :
IGUANE Photogravure
Impression : Arte. Com

SECRÉTARIAT DU RÉSEAU ARBRES TROPICAUX

SILVA

21, rue Paul Bert
94130 Nogent-Sur-Marne
FRANCE
Tél. : (33-1) 48. 75. 59. 44
Fax : (33-1) 48. 76. 31. 93

*Le Flamboyant est publié par
l'Association SILVA avec le
soutien financier du Ministère
Français de la Coopération et
diffusé gratuitement en
Afrique.*

ABONNEZ-VOUS

au "Flamboyant"
50 F/an - 4 numéros

ET ADHÉREZ

à SILVA

Membre actif 100 F
Membre donateur 300 F
Membre bienfaiteur
à partir de 500 F

SOMMAIRE

LE FLAMBOYANT N° 29 - MARS 1994

ÉDITORIAL

p 3

NOUVELLES DU RÉSEAU

- Qu'en est-il du Réseau Arbres Tropicaux ?p 4
- L'antenne locale du Réseau au Burkina Fasop 5
- Des membres nous quittentp 6

DOSSIER

- Programme d'Action Forestier Tropical
par P. KONE.....p 7
- Préparation des Programmes d'Action Forestiers
Nationaux par J. ESTEVE.....p 9
- Le PAFT au Congo par V. BOUETOUKADILAMIOp 11
- Le PAFT en Côte d'Ivoire par K. NZORE.....p 13

FORÊT

- Réhabilitation et gestion des forêts en Côte d'Ivoire :
un nouveau défi pour la SODEFOR par V. BELIGNEp 14
- Les Commissions Paysans-Forêt de Côte d'Ivoire :
utopie ou réalisme ? par P. RONEZ.....p 18

LISTE DES MEMBRES DU RÉSEAU ARBRES TROPICAUX AU BURKINA FASO

LA MAIN VERTE

- La multiplication végétative :
le bouturage par B. BELEM.....p 23

ÉCHOS DES TROPIQUES

- Du nouveau dans la formation forestière :
la formation continue à la SODEFOR
par M. M. KONE et V. BAINVILLE.....p 25

L'ARBRE À PALABRES

- Convention internationale sur la désertification :
l'inconscience persiste par D. DJIRI.....p 28

EN BREF

p 30

PHOTO DE COUVERTURE : Caféiers, République de Côte d'Ivoire.
Photo : F. ISNARD

Le secrétariat du Réseau Arbres Tropicaux se propose de faire le point sur la situation des Programmes d'Action Forestiers Tropicaux (bien connus sous le sigle "PAFT") en Afrique. La démarche des PAFT, proposée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) depuis environ une dizaine d'années, émane en particulier du constat que les clés du succès du développement forestier d'un pays ne sont pas dans les seules mains des forestiers :

- elles sont tout d'abord entre les mains des autorités politiques des pays qui doivent concrétiser l'intérêt qu'elles portent à la forêt en mettant en place un mécanisme de financement adéquat pour assurer sa gestion et son renouvellement ; il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, car malheureusement la forêt est, à l'image d'une ressource minière, considérée comme un poste de recettes et non pas de dépenses ;

- l'objectif du développement forestier est bien de contribuer au bien-être de l'homme ; en particulier, les populations qui dépendent directement de la forêt et de ses produits doivent être partie prenante dans ce processus ;

- tous les partenaires publics et privés concernés de près ou de loin par la forêt, ses fonctions, ses produits doivent également être associés à la réflexion et à l'action (agriculture, élevage, énergie, industrie, formation, recherche, etc.) ;

- les bailleurs de fonds et agences de développement bilatérales ou multilatérales sont également sollicités ; la démarche du PAFT leur propose un cadre de collaboration et de coordination véritables qui doivent enfin prendre le pas sur la "compétition".

Jean CLEMENT (FAO) nous rappelle quels sont les fondements et les caractéristiques du PAFT, et Jean ESTEVE (Département forestier du CIRAD) nous explique comment ces PAFT sont préparés dans chaque pays.

Les articles de V. BOUETOUKADILAMIO (PAFT Congo) et de K. NZORE (PAFT Côte d'Ivoire) initient une série d'articles sur la situation des PAFT en Afrique.

Ce numéro du FLAMBOYANT vous permettra également de mieux faire connaissance avec la SODEFOR (Société de Développement des Forêts), jeune service forestier chargé de l'aménagement et de la gestion des 3,5 millions d'hectares de forêts classées de Côte d'Ivoire, et pièce maîtresse de la mise en œuvre du Plan Directeur Forestier ivoirien (exercice que l'on peut comparer à celui du PAFT).

Ayant fait partie pendant cinq ans de l'équipe de la SODEFOR, je suis convaincu qu'un des facteurs clés de succès du développement forestier est l'émergence d'un service forestier fort, capable de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés (les politiques, les populations, les professionnels du bois, les bailleurs de fonds etc.) et de fédérer leurs actions.

Un des atouts de la SODEFOR est qu'elle a su faire adopter le principe de l'unicité de gestion de l'espace forestier de l'Etat : un opérateur unique (qu'il soit l'administration ou un établissement public -c'est cette deuxième formule qui a été choisie en Côte d'Ivoire) est garant d'une action cohérente et s'inscrivant dans le long terme, même si les territoires forestiers sont très dispersés et si leur gestion doit faire, comme nous l'avons vu, appel à des compétences extrêmement variées (en particulier non forestières) et concerne des partenaires non moins variés. En particulier, la SODEFOR a su rallier l'ensemble des bailleurs de fonds autour du grand projet "SODEFOR" évitant la constitution d'une mosaïque hétéroclite de petits projets sans aucun effet de synergie.

En contrepartie, et pour faire face à ce défi, la SODEFOR a très rapidement adopté une organisation décentralisée, intégré au sein de ses équipes non seulement des forestiers mais également des agronomes, sociologues, écologues, juristes, pédagogues, etc., et mis en place des partenariats ou un processus de collaboration avec tous les opérateurs concernés par la forêt.

Trois articles illustrent certaines facettes de la SODEFOR :

- le partenariat avec les populations riveraines à travers les "Commissions Paysans-Forêt" présenté par P. RONEZ (assistant technique SODEFOR) ;

- la mise au point de règles de gestion de la forêt naturelle, en particulier en collaboration avec la recherche forestière (le département forestier de l'IDEFOR) en ce qui concerne les règles de culture, présentée par V. BELIGNE (assistant technique ENSA) ;

- la mise en route d'un processus lourd de formation continue au sein de l'établissement pour permettre aux agents de se convertir à leur nouveau métier, exposée par M. KONE (SODEFOR) et V. BAINVILLE (assistant technique SODEFOR).

Voici donc une expérience prometteuse et à suivre de près. Peut-être aurez-vous eu l'occasion de mieux connaître l'expérience SODEFOR lors du forum international d'Abidjan (cf. Flamboyant n° 28).

D'autres expériences utiles sur le fonctionnement d'un service forestier mériteraient d'être partagées dans ces colonnes. A vous la parole !

Il nous est enfin proposé, aux nouveaux dans le réseau comme aux anciens, de mieux faire connaissance avec le Réseau Arbres Tropicaux et son fonctionnement.

Saluons également tous nos amis burkinabés qui nous sont présentés dans ce numéro et qui nous proposent des articles fort intéressants d'actualité.

Patrice MENGIN-LECREULX
Chef du service inter-départemental
de l'Office National des Forêts à Blois
France

QU'EN EST-IL DU RÉSEAU ARBRES TROPICAUX ?

Des questions sur la nature et le fonctionnement du Réseau Arbres Tropicaux demeurent chez certains membres de notre Réseau. Pour y remédier, nous nous proposons de répondre aux deux questions suivantes : pourquoi le Réseau Arbres Tropicaux et comment est-il organisé ?

4

Pourquoi le Réseau A. T. et quels liens avec SILVA ?

** Les origines : une volonté associative et gouvernementale...*

Le "Réseau Arbres Tropicaux" a été créé en 1987 dans l'optique d'aider toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'arbre et de la forêt, et qui cherchent à améliorer les conditions de vie des populations rurales par une meilleure valorisation de l'arbre et une meilleure gestion de l'ensemble des ressources naturelles.

L'association "SILVA, Arbres, Forêts et Sociétés", née à la suite de la conférence internationale sur l'arbre et la forêt qui s'est tenue en 1986, a pour objectif de promouvoir le rôle social et culturel des arbres et des forêts en France et dans le monde, par l'information et la communication. Elle a été chargée par le Ministère français de la Coopération de mettre en place le Réseau Arbres Tropicaux, ce qui explique pourquoi le secrétariat du Réseau est basé à Paris.

** L'objectif : "communiquer pour informer, apprendre et réfléchir"*

Le Réseau Arbres Tropicaux a pour objectif principal de faciliter la communication entre tous ceux qui travaillent sur le thème des arbres et forêts tropicaux et de contribuer à leur information. Quatre maîtres mots résument cet objectif.

COMMUNIQUER est le fondement et la justification même de l'existence du Réseau. La communication procède d'un échange : il s'agit d'établir progressivement et de favoriser un courant d'idées entre tous les membres du Réseau. Pour réfléchir sur l'établissement de ces relations au sein du Réseau vous pouvez vous reporter au bulletin de liaison n°14 de décembre 1989.

INFORMER est indispensable pour assurer des échanges au sein du Réseau. Or, la diffusion d'informations sur les problèmes "forestiers" n'est pas encore parfaite. Le Réseau a ainsi pour mission d'une part de diffuser l'information là où elle arrive difficilement et d'autre part de mettre à disposition de ses membres une information correspondant à leurs besoins c'est-à-dire concrète, pratique, directement utilisable sur le terrain et relatant les expériences des uns et des autres.

FORMER signifie, pour le Réseau, utiliser la communication et l'information pour assurer une formation continue et une actualisation du savoir de chacun au moyen d'informations écrites, de sessions de sensibilisation, de stages, de voyages d'études, de séminaires et ateliers de travail...

PROPOSER aux pouvoirs politiques et économiques du Nord et du Sud une référence objective et incitative à la prise en compte de l'arbre et de la forêt, grâce à la qualité de sa réflexion ainsi qu'à la neutralité et à la diversité de ses membres, est la dernière mais non la moindre des missions du Réseau. Ces réflexions doivent être le résultat des réflexions conduites dans le cadre du Réseau afin de contribuer à l'information des autorités responsables, en particulier le Ministère français de la Coopération.

Le Réseau doit donc être un lieu d'échange et de dialogue pour que l'expérience de chacun soit profitable à tous.

Qui constitue le Réseau A. T. et comment fonctionne-t-il ?

Des femmes et des hommes autour d'un bulletin de liaison

*** 3 280 MEMBRES EN JANVIER 1994**

Dispersés géographiquement en Afrique (86%), en Europe (11%), en Amérique (2%), en Asie et en Océanie, les membres constituent un ensemble de compétences mobilisables, ils sont producteurs et récepteurs d'informations que le secrétariat est chargé de faire circuler : élèves, étudiants ou professionnels appartenant ou non à des organismes de développement et de recherche, des administrations, des ONG, des organisations agricoles ou du développement rural, des sociétés privées...

*** LES STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT INTERNE ASSURANT LE PILOTAGE DU RÉSEAU**

+ Des responsables nationaux : dans 26 pays africains, certains membres du Réseau (48), identifiés au fur-et-à-mesure de son développement, ont accepté d'assurer l'animation locale du Réseau, à titre personnel ou dans le cadre de leurs fonctions professionnelles. Chargés donc de diffuser l'information, ils constituent des "antennes locales" et ont pour mission de :

- faire connaître le Réseau auprès de toutes celles et ceux qui engagent leurs efforts dans les voies que nous tentons de promouvoir ;
- recenser les besoins en matière d'information sur différents sujets ou domaines qu'il serait utile de traiter ;
- envoyer au secrétariat du Réseau quelques nouvelles relatives à des projets dont les réalisations, aussi bien positives que négatives, peuvent servir d'exemples et ainsi aider celles et ceux qui travaillent dans des projets similaires ;
- inciter, enfin, les membres du Réseau à s'exprimer dans le bulletin qui doit être lieu d'expression de chacun.

Dans l'objectif de construire une réelle plate-forme d'échange, ces "antennes locales", sous la responsabilité de leurs animateurs nationaux, constituent un outil pour favoriser une communication directe et systématique entre les différents membres, le secrétariat technique ne devant jouer, à terme, qu'un rôle de coordonnateur et d'appui.

L'ANTENNE LOCALE DU RÉSEAU AU BURKINA FASO

5

+ **Un secrétariat technique** : basé à Paris et animé par un(e) secrétaire technique choisi(e) par l'association SILVA, le secrétariat technique est la cheville ouvrière du Réseau dans la mesure où il en assure le fonctionnement (tenue du fichier des membres, organisation, convocation et secrétariat des réunions du comité de gestion et autres groupes de travail, édition du bulletin de liaison du Réseau, organisation des colloques-séminaires-formations-voyages..., service questions-réponses, orientation des demandes, liaison avec les correspondants nationaux, etc.). Cette fonction est remplie depuis le 1er juin 1993 par Viviane APPORA.

La mission du secrétariat est confiée annuellement par le Ministère français de la Coopération à SILVA (organisme non gouvernemental indépendant) sous forme d'une convention négociée chaque année fixant le programme de travail et le montant financier alloué.

+ **Un président** : basé en France et nommé par le Ministère français de la Coopération, il préside en particulier le comité de gestion. Depuis 1989 le président du Réseau est Charles GUILLERY. Un nouveau président devrait être nommé en 1994.

+ **Un comité de gestion** : autrefois nommé comité technique, le comité de gestion est l'instance de régulation : il propose le programme de travail du Réseau. Il est représentatif à la fois de la nature et de la sensibilité des institutions qui interviennent dans le Réseau. Il se réunit deux fois par an sur convocation du président pour établir un programme d'activité sur proposition du secrétariat technique et prendre toutes les positions d'orientation des activités du Réseau et éventuellement de modification de ce programme.

+ **Des groupes de travail ou comités techniques** : réunis par compétences, les membres de ces groupes de travail ou comités techniques examinent des dossiers techniques particuliers qui peuvent être proposés par l'un des membres du Réseau, par le Ministère français de la Coopération ou par le secrétariat technique du Réseau.

* DES OUTILS DE COMMUNICATION

+ **Le bulletin de liaison** : tiré à 4 000 exemplaires, dont 3 000 sont diffusés gratuitement en Afrique, le bulletin de liaison des membres du Réseau Arbres Tropicaux, LE FLAMBOYANT, est édité par SILVA avec le concours financier du Ministère français de la Coopération.

+ **Des ouvrages pédagogiques** : rédigés en collaboration avec les membres et édités par SILVA, ces ouvrages traitent de questions techniques ("Guide d'implantation de mini-pépinières au Sahel", fiches techniques) ou plus générales ("Forêts tropicales et ONG").

+ **Des rencontres** : celles-ci ont lieu à l'occasion de voyages d'études, de missions de la secrétaire technique, de sessions de sensibilisation-formation, de colloques...

* DES PERSPECTIVES

A ce stade de développement du Réseau il ne s'agit plus tant d'augmenter le nombre de membres mais d'élargir la palette des professions et organisations représentées. En particulier, une plus grande représentation des organisations non gouvernementales serait bénéfique notamment pour identifier les problèmes d'aménagement du territoire en relation avec l'arbre et la forêt et tenter de les résoudre, pour évaluer les actions entreprises et proposer de nouvelles pistes aux techniciens et aménagistes. Nous comptons sur vous tous pour que cette orientation se concrétise.

Le Réseau Arbres Tropicaux était bien connu au Burkina Faso par l'intermédiaire du Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MÉT) où un responsable chargé de la réception et de la ventilation du bulletin de liaison avait été désigné. En 1992 Frédéric Isnard, alors secrétaire technique du Réseau, se rendit au Burkina pour des prises de contact avec les membres dans ce pays. Ces rencontres ont permis de dynamiser la coordination du Réseau à Ouagadougou. Un nouveau responsable fut alors identifié pour l'animation de l'antenne locale.

La nécessité d'un minimum de moyens pour le fonctionnement de l'antenne s'est imposé dès sa mise en place, notamment en ce qui concerne l'acquisition de fournitures (papier) pour les tirages et copies des articles, des enveloppes, pellicules photos ainsi que les frais d'expédition des articles. Cette question ayant été résolue dans le courant du premier trimestre 1993, par l'octroi d'un modeste budget, des actions concrètes ont pu être menées à partir du deuxième semestre 1993.

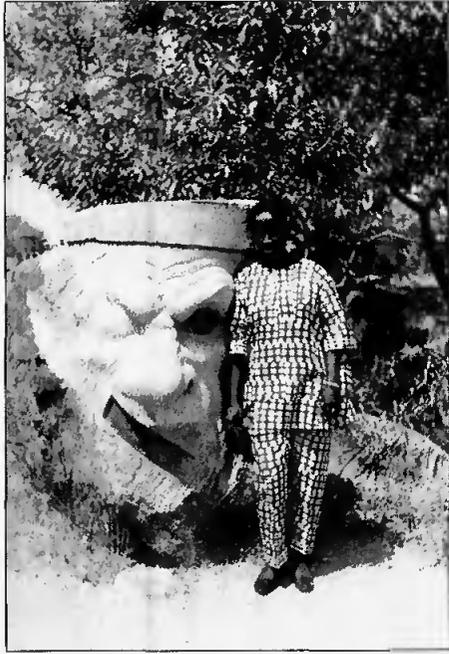
Dans son programme 1993, l'antenne avait pour objectifs de faire connaître le Réseau dans les provinces du Burkina, en dehors de la capitale, Ouagadougou, où les structures, services et individus connaissent déjà "LE FLAMBOYANT". Il était prévu de toucher trois provinces en 1993 : autour des villes de Bobo Dioulasso, Koudougou et Réo. Pour des raisons de calendrier, seules Koudougou et Réo ont pu être visitées (il faut noter que les responsables de l'animation de l'antenne sont des agents de l'Etat et ne disposent que des fins de semaine et des congés pour effectuer des missions hors service).

La ville de Koudougou située à 100 km de Ouagadougou est considérée comme la troisième ville du pays ; on y trouve des correspondants de tous les services administratifs existant à la capitale.

Dans ces deux villes (Koudougou et Réo), les organismes contactés ont été : le service de l'Environnement et du Tourisme, celui de l'Agriculture et des Ressources animales et des ONG du développement rural. Ces contacts avaient pour objectif de faire connaître le Réseau et son bulletin ainsi que son animation au Burkina, de recueillir des suggestions auprès de ceux qui connaissaient déjà le bulletin et enfin d'encourager les uns et les autres à proposer des articles pour LE FLAMBOYANT. L'antenne a été accueillie favorablement et nous espérons bien que les premiers articles de cette province nous parviendront courant 1994. Des articles sur les expériences de recherche appliquée ont été promis par la Direction Régionale de l'Environnement et du Tourisme de Koudougou.

Outre cette sortie sur le terrain, l'antenne a permis la réalisation de deux articles déjà parus dans la rubrique

Site de Laongo. Granite sculpté. Mme OUE-DRAOGO, responsable antenne Réseau Arbres Tropicaux au Burkina Faso.



"l'arbre du mois". La contribution de l'antenne a consisté à fournir la pellicule photo et assurer le développement-tirage (pour l'article sur *Bauhinia rufescens*), puis l'expédition de deux articles de Belem BASSIROU, Cyrile KABORÉ et divers autres documents demandés par le secrétariat technique ou susceptibles de l'intéresser.

L'antenne a aussi consacré l'année 1993 à l'identification exacte et complète de ses membres par le biais des fiches d'identification. Beaucoup de nouveaux bulletins d'identification ont été transmis au secrétariat.

L'antenne a favorisé une collaboration entre un bulletin d'information du Ministère de l'Environnement et du Tourisme (ARBRES ET DEVELOPPEMENT) et la revue LE FLAMBOYANT, pour la publication *in extenso* de certains articles d'une revue dans l'autre (cf "la main verte"). Le secrétariat technique du Réseau Arbres Tropicaux reçoit régulièrement ce bulletin trimestriel (cf "en bref").

Courant octobre 1993, l'antenne a reçu la secrétaire technique pour une dizaine de jours. Celle-ci, venue s'enquérir de la vie de l'antenne au Burkina, a rencontré en compagnie des animateurs de l'antenne (qui avaient organisé ce séjour) certains responsables de structures de formation, des membres pouvant efficacement contribuer à la vie du Réseau (échange d'information, rédaction d'articles, de fiches techniques, réflexions sur des activités à mettre en place...).

Pour le premier trimestre 1994, l'antenne locale s'attèle à l'élaboration de son programme d'activités 1994.

Delphine B. OUEDRAOGO
Responsable de l'antenne Burkina-Faso

DES MEMBRES NOUS QUITTENT...

LA FORESTIERIE AFRICAINE EN DEUIL

Il y a deux mois, en tournée de travail, disparaissait dans un accident d'automobile Mamadou Oury BAH, Directeur national des Forêts et Chasses de Guinée, responsable de l'antenne locale du Réseau A. T. en Guinée.

Né le 30 avril 1951 à Pita, au cœur de ce Fouta Djallon qu'il aimait tant, M. O. BAH passe son baccalauréat en 1970 et s'engage dans les études forestières. Avec son tout neuf diplôme d'ingénieur forestier en 1976, il est affecté à la Société Nationale d'Exploitation Forestière où il devient rapidement directeur de la production.

Mais la situation dans son pays est difficile, il est heureux d'être nommé Directeur du projet FAO d'aménagement intégré des bassins versants du Fouta Djallon et d'obtenir un diplôme

d'études approfondies à Gembloux en 1985.

Peu de temps après la naissance de la nouvelle République de Guinée, en 1986, il prend avec courage et détermination le poste de Directeur National des Forêts et de la Chasse de son pays à Conakry.

Compétent, actif, un peu réservé dans les contacts officiels, avec sa haute taille et son profil abyssin, Mamadou Oury BAH (que seuls ses intimes appelaient Youl) réussit à relancer une administration étouffée, inquiète, inefficace. Il périt au moment où tant de projets qu'il a lancés, animés de sa foi dans sa profession et dans son pays, arrivent à maturité. Nous présentons à sa famille (3 jeunes enfants) nos condoléances et demandons à tous les forestiers guinéens de suivre son exemple.

LVB

AU BURUNDI, PARMIS TANT D'AUTRES, UN AMI FORESTIER NOUS A QUITTÉ

Celui qui plante un arbre a foi dans l'avenir de sa terre. Il sait qu'il faudra des années pour que ce plant si fragile se développe et devienne robuste, des années pendant lesquelles il faudra le protéger sans relâche contre tous les dangers qui le menacent : les herbes, les rongeurs, le feu, les ruminants, la hache du maraudeur... Celui qui plante un arbre a foi dans l'humanité. Il est altruiste. Il sait que ce n'est certainement pas lui qui récoltera les fruits de celui-ci ou en vendra les planches ; bien souvent, ce ne seront même pas ses enfants, ceux-ci ayant peut-être trouvé fortune ailleurs. Mais, il sait que si cet arbre pousse, il sera utile à quelqu'un, un grand ou un petit, un clair ou un sombre et cela lui réjouit le cœur.

Melchior BIZIMANA a planté beaucoup d'arbres au Burundi, sur les pentes des Monts Bona, Manga et bien ailleurs et c'est pourquoi, nous pensons que c'était un homme qui croyait en la paix et en l'avenir de son pays. Nous sommes nombreux parmi les forestiers à l'avoir accompagné sur son périple, depuis le petit sentier de Rushubi qu'il montait à pied tous les jours pour rejoindre sa pépinière et sa station d'étude de l'érosion, jusqu'à son bureau de Directeur Général.

Aujourd'hui, nous apprenons qu'il a disparu un soir d'octobre dans les événements qui viennent d'ensanglanter son pays.

La grande presse du monde entier a rapidement passé sur ces événements : encore des querelles ethniques en Afrique !

Et bien non, il faut dire haut et fort que la guerre civile qui détruit ce pays n'est pas dans son essence, celle qui oppose les Bahutu aux Batutsi. Ces deux ethnies ont vécu ensemble pendant des siècles sur les mêmes collines, dans l'un des plus vieux royaumes d'Afrique, en échangeant du lait contre des céréales et en mêlant leurs chants au rythme des tambours.

En cette fin d'octobre 1993, beaucoup d'hommes justes sont morts au Burundi. Qu'ils reposent en paix. Mais que leurs idées, et leurs valeurs, soient comme la sève des arbres qu'ils aimaient planter, qu'elles soient capables de faire renaître dix jeunes, là où l'on a abattu un ancien.

Des amis de Melchior,
des arbres et du Burundi

PROGRAMME D'ACTION FORESTIER TROPICAL (PAFT)

Pourquoi le PAFT ?

Le problème

Le déboisement et la dégradation des ressources forestières dans les pays tropicaux ont de profondes répercussions aux niveaux local, national et planétaire. La destruction des forêts tropicales altère les écosystèmes forestiers et met en péril cette base de ressources unique en son genre, en appauvrissant ainsi la valeur écologique, sociale, économique et culturelle.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PAFT DANS LE MONDE

Au 31 mars 1993, 90 pays participent au PAFT dont 32 dans la région Amérique latine/Caraïbes, 38 dans la région Afrique et 20 dans la région Asie/Pacifique.

Dans la région Amérique latine/Caraïbes, 14 pays sont entrés dans la phase de mise en œuvre après avoir achevé la phase de planification. Un exercice sous-régional pour l'Amérique centrale a également été formulé et est entré dans une phase opérationnelle. Pour l'ensemble de ces 14 pays près de 400 millions de dollars de projet ont été financés sur un total de 1 800 millions de dollars mais 800 autres millions de dollars font actuellement l'objet de négociation entre les donateurs et les pays. Dans la région Afrique 9 pays seulement ont achevé leur phase de planification réunissant environ 300 millions de dollars pour un total requis de près de 950 millions de dollars. De nombreuses négociations sont en cours portant sur près de 500 millions de dollars mais se heurtent dans de nombreux pays à la faible capacité nationale d'encadrement et de suivi des actions tant par les institutions gouvernementales que non gouvernementales.

Les origines du PAFT

Dès les années 1980, la communauté mondiale a pris conscience de la nécessité de conserver, restaurer et gérer de façon durable les ressources et les terres forestières tropicales. Le Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) fut lancé en 1985, avec les objectifs suivants :

i) faire prendre conscience des problèmes du déboisement et mobiliser tous les secteurs de la société pour tenter d'y apporter des solutions ;

ii) introduire des approches intersectorielles à la planification, dans lesquelles la participation de tous les partenaires concernés favoriserait la préparation et l'adoption de politiques et de programmes plus efficaces ;

iii) mobiliser les ressources nationales et internationales pour faciliter une mise en œuvre coordonnée des plans.

7

Nouvelle orientation

A compter de 1992 le but principal du PAFT reste d'enrayer la disparition des forêts tropicales en promouvant une gestion durable des ressources forestières qui satisfasse en même temps les besoins locaux et nationaux. Toutefois, six années d'expérience ont conduit à une révision et une clarification des objectifs, principes et procédures du PAFT, sigle qui correspond désormais au Programme d'Action Forestier Tropical. Désormais, un accent particulier est mis sur le leadership que doivent exercer les pays, sur l'implication des populations qui dépendent de la forêt et sur les aspects multidisciplinaires. Les procédures sont en outre plus flexibles et la coordination se fait essentiellement au niveau du pays.

Qu'est-ce que le PAFT ?

Définitions

- Le PAFT est un processus de concertation qui conduit à trouver et mettre en œuvre des solutions aux problèmes de la déforestation. Il constitue le cadre général permettant de formuler des Programmes d'Action Forestiers Nationaux (PAFN) sur la base d'objectifs internationalement reconnus.

- Les PAFN sont les stratégies et plans élaborés par les pays dans le cadre du PAFT qui conduisent à revoir ou mettre en place le développement forestier.

La démarche suivie doit faire preuve d'une grande souplesse et être en harmonie avec les besoins et les procédures de planification propres à chaque pays ou groupe de pays concernés.

Principales caractéristiques

Les trois principales caractéristiques du PAFT sont :

i) la mise en œuvre au niveau du pays est conduite par le pays lui-même ;

ii) les populations qui dépendent de la forêt sont pleinement impliquées ;

iii) l'accent est mis sur les aspects pluridisciplinaires et intersectoriels.

Dans ce contexte, la capacité de chaque pays de véritablement s'approprier la démarche PAFT revêt une importance cruciale.

• Ce que le PAFT peut faire

Le PAFT peut favoriser l'amorce d'un dialogue entre toutes les parties concernées par les forêts et les produits qui en proviennent.

Le PAFT peut aider les pays à :

- faire prendre conscience à tous ceux qui sont concernés par les problèmes des forêts tropicales, de leur valeur écologique et économique et de ce qu'il faut faire pour utiliser leurs ressources de manière durable ;
- élaborer ou réviser les politiques forestières ;
- développer une stratégie, des programmes d'action spécifiques et les projets qui en découlent ;
- stimuler le soutien politique et susciter l'appui financier nécessaire à la mise en œuvre de ces initiatives.

Le PAFT constitue un cadre pour la conservation et la gestion durable des forêts pour le bien des populations rurales et de l'économie des pays.

- Comment le PAFT procède-t-il ?

Le PAFT s'efforce de concilier les intérêts *a priori* contradictoires des différents opérateurs en favorisant un débat national. Pour dégager le consensus nécessaire, il convient de bien comprendre les situations nationales et locales ; de mettre le pays en position d'auto-suffisance en renforçant sa capacité de planification par le biais de projets de capacité nationale ; d'assurer la libre circulation de l'information entre les partenaires ; et de promouvoir la consultation avec les autres secteurs du développement économique et social et avec les organisations locales et le secteur privé.

- Complémentarités

En venant compléter et renforcer les initiatives nationales et internationales, existantes ou prévues, le PAFT favorise une action effective complète et coordonnée. Il convient à cet égard de veiller à l'intégration des PAFN dans les stratégies plus larges telles que les Programmes de Lutte contre la Désertification ou les Plans d'Action Environnementaux.

• Ce que le PAFT ne peut pas faire

Le PAFT ne peut arrêter le déboisement. Pour faire cela, il faut aussi s'attaquer aux problèmes de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, des pertes de rendements agricoles, du chômage, de l'inégal accès aux ressources et des situations économiques difficiles. Certes la disparition des forêts tropicales et la dégradation de l'environnement ne vont pas s'arrêter immédiatement, mais le PAFT devrait permettre aux pays de renverser les tendances et de progressivement aboutir à plus de stabilité et à une utilisation durable des ressources forestières.

PRINCIPES OPÉRATIONNELS DU PAFT

Les principes opérationnels du PAFT ont fait l'objet en 91 d'une publication en anglais, français et espagnol. Cette publication est disponible gratuitement. Pour se la procurer, il suffit d'écrire à l'Unité internationale de coordination du PAFT. Département des Forêts - FAO : Via Delle Terme di Caracalla 00100 Roma - Italie.

Le premier chapitre décrit le concept du PAFT, son contexte, ses buts, ses objectifs et ses principes ainsi que le cadre international dans lequel il opère. Ce premier chapitre est essentiellement destiné aux décideurs et à tous ceux qui connaissent peu l'approche suivie par le PAFT.

Le deuxième chapitre met l'accent sur la forme, les procédures et les dispositions administratives nécessaires à la préparation d'une Politique Forestière nationale et de Plans d'Action Forestiers Nationaux (PAFN). Ce chapitre s'adresse essentiellement aux coordinateurs nationaux du PAFT et aux responsables des équipes internationales, qui devraient l'utiliser de façon souple. Les autres partenaires du PAFN devraient également pouvoir tirer parti de ce chapitre.

Le troisième chapitre indique comment mettre en œuvre le Plan. Il traite des mécanismes de mise en œuvre et de financement, de l'adaptation des politiques, des lois et des règlements administratifs et décrit les moyens pour poursuivre le renforcement de la capacité des pays, la préparation et l'exécution des projets, le suivi et l'actualisation du PAFN. Ce chapitre s'adresse aux responsables de la mise en œuvre du PAFN, en particulier les coordinateurs nationaux.

Le document s'accompagne d'un manuel de terrain du PAFT, constitué d'une série de notes d'information concises et de modes d'emploi concernant les aspects techniques et opérationnels du PAFT. Le manuel de terrain s'adresse surtout aux membres de l'unité de coordination nationale et aux consultants.

L'adoption de l'approche du PAFT aux niveaux régionaux ou sous-régionaux a été invoquée pour répondre aux problèmes transfrontaliers. Un certain nombre d'exercices PAFT sous-régionaux sont en cours de réalisation. Cette dimension très importante du PAFT n'est pas abordée dans ce document mais fait l'objet d'une note technique séparée.

PROJETS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES

Pour un pays, un des éléments essentiels dans la préparation du PAFN est sa capacité à élaborer des politiques, à développer et mettre en œuvre des programmes et à promouvoir toute activité ayant un impact positif sur les ressources forestières. Le développement de cette capacité peut faire appel à un appui extérieur sous la forme d'un projet de renforcement des capacités nationales. En développant rapidement et de façon très ciblée les ressources humaines, ce type de projet permet de répondre à la nécessité d'initier des réformes politiques, de renforcer ou réformer les institutions et de promouvoir la participation des populations. Ces projets jouant un rôle catalytique important dans la préparation et la mise en œuvre des PAFN sont des facteurs clefs de succès et, à ce titre devraient être considérés comme prioritaires par les donateurs.

LES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU PAFT

1. Auto-suffisance

La capacité du pays à élaborer et mettre en œuvre des politiques concernant le développement forestier constitue la priorité absolue du programme. Il faut développer les capacités nationales de planification multisectorielle, de prise de décision et d'exécution afin de parvenir à l'autosuffisance dans ces domaines.

2. Consultation et collaboration

Tous ceux concernés par les activités forestières doivent participer à des degrés divers. Le processus fait appel à une approche participative et décentralisée qui permet de placer le PAFN dans une perspective nationale et locale. Le

PAFT demande également l'établissement d'une consultation étroite avec les partenaires internationaux et l'harmonisation et la coordination de l'aide qu'ils apportent au pays.

3. Cohérence

Le processus doit aboutir à des politiques, stratégies et des mesures concrètes qui s'inscrivent dans le cadre plus large des plans et objectifs nationaux de développement en harmonie avec ceux des autres secteurs de l'économie. Les résultats doivent de plus être compatibles avec le niveau de développement du pays et de sa politique de développement.

4. Une démarche qui privilégie l'action

Le PAFT doit aboutir à une amélioration rapide de la gestion et de la conserva-

tion des ressources forestières. Les mesures prioritaires d'urgence définies dès la phase initiale sont mises en œuvre sans délai.

5. Souplesse

Les différentes activités et phases du processus sont déterminées par les besoins et la capacité de chaque pays. Il faut faire preuve de souplesse tout au long du processus afin de pouvoir s'adapter à l'évolution des conditions.

6. Une démarche itérative

Le PAFT est un processus à long terme qui se répète de façon cyclique. Afin de permettre les ajustements et modifications qui émergent de l'expérience et de la pratique, un système de suivi permanent et d'évaluation doit être mis en place dès que possible.

PRÉPARATION DES PROGRAMMES D'ACTION FORESTIERS NATIONAUX

Papé KONE
Conseiller du PAFT
pour l'Afrique
Unité de Coordination du PAFT

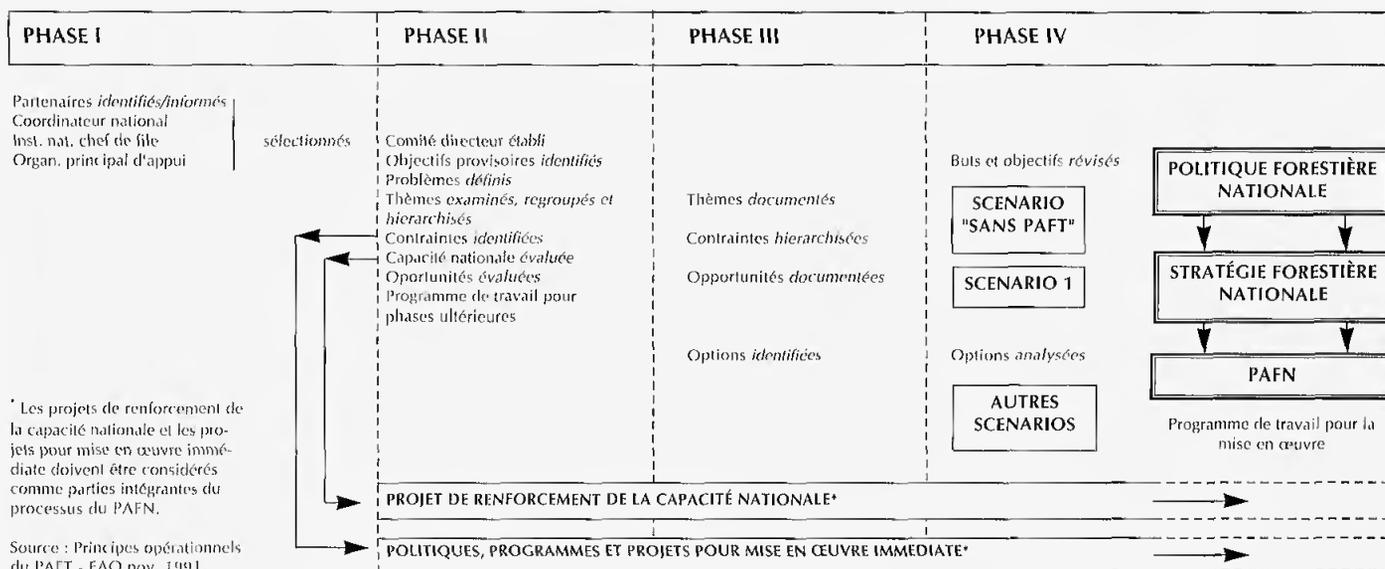
Lancé en 1985, le Plan devenu désormais Programme d'Action Forestier Tropical a pour but général de freiner la destruction des forêts tropicales en favorisant l'utilisation durable de leurs ressources pour satisfaire les besoins locaux et nationaux.

Sur la base d'une approche multidisciplinaire et à partir d'une large consultation, chaque pays devra, en fonction de l'importance relative à accorder aux différents objectifs, priorités et contraintes, suivre un cheminement logique partant de l'identification des problèmes et des potentialités

pour aboutir à la formulation de politiques, de stratégies, de plans et de programmes et à leur mise en œuvre. Cette démarche aboutit à la préparation d'une politique forestière et d'un plan d'action forestier national dont les différentes phases sont schématisées dans le tableau suivant :

RÉSULTAT DES DIFFÉRENTES PHASES DE PRÉPARATION D'UN PAFN

MISE EN ŒUVRE



Les principales caractéristiques des quatre phases du PAFN peuvent être ainsi résumées :

Phase I - Dissémination d'informations sur le PAFT et identification des partenaires

Celle-ci débute dès que le pays a exprimé son intérêt à joindre le PAFT et a pour but d'identifier les principaux partenaires et leurs responsabilités et de mettre en place le mécanisme ou la cellule de coordination nationale. Les activités les plus importantes de cette phase sont :

- la désignation d'une institution nationale chef de file (généralement Ministère du Plan, de l'Economie ou des Forêts) et d'un coordonnateur national ;
- l'identification éventuelle d'un organisme de coopération bilatéral ou international à titre d'organisme principal d'appui technique et financier à l'exercice ;
- l'identification des autres organismes d'aide désireux de participer à l'exercice de planification et à financer les projets qui en résulteront.

Phase II - Évaluation préliminaire

Elle peut se décrire comme suit :

- création d'un Comité Directeur ou Comité de Pilotage composé de représentants concernés du secteur public (ministères, agences de développement) et du secteur privé (ONG, acteurs de la filière, groupes locaux...);
- préparation d'un projet de renforcement de la capacité nationale visant à améliorer les mécanismes d'exécution des institutions ;
- réalisation par l'Unité de Coordination d'un document d'orientation résultat d'une analyse-bilan de la situation actuelle du secteur forestier en liaison avec tous les autres secteurs connexes (économie, développement rural, transports...). À partir de l'identification des principaux problèmes et de leurs causes, ce document précisera les domaines prioritaires devant faire l'objet d'études spécifiques. Un plan de travail détaillé énumérera toutes les activités à entreprendre en phase III, les compétences requises et les résultats escomptés.

Phase III - Évaluation principale

Elle a surtout pour objet d'approfondir au moyen d'études spécifiques les problèmes, les contraintes et les potentialités identifiées au cours de la phase précédente.

Il s'agira en fait de dresser un diagnostic précis du secteur forestier, de ses performances et des relations avec les autres secteurs du développement.

On aboutira à une identification des options retenues pour résoudre les différents problèmes et contraintes.

Phase IV - Préparation de la politique et de la planification

Cette dernière phase, très importante, permet de définir la politique et la stratégie forestière nationales à court, moyen et long terme. Elle recouvre les principales activités suivantes :

- analyse des options identifiées en phase III en comparant forces et faiblesses par rapport à la situation de référence ;
- formulation d'un certain nombre de scénarios (au moins deux) proposant différentes voies pour le développement du secteur et combinant au mieux les options identifiées ;
- préparation de la politique et de la stratégie forestières nationales au moins à l'horizon 10 ans par l'intermédiaire de la rédaction d'une première version du document de synthèse du PAFN. Celui-ci définit les priorités, précise les objectifs, décrit les mesures institutionnelles et politiques, les programmes et projets à entreprendre. Ce rapport contient également un ordre des priorités de mise en œuvre, une évaluation des besoins en investissement et une analyse des différentes composantes ;
- tenue de la Table Ronde n° 2 ou Séminaire National permettant aux différents partenaires d'exprimer leur point de vue sur le document de synthèse et les différents scénarios identifiés. À l'issue de cette consultation, le document est finalisé ;
- tenue de la Table Ronde n° 3 dite table ronde des donateurs. Après avoir été approuvé par le gouvernement, le PAFN est présenté à la communauté des donateurs pour obtenir l'aide technique et financière nécessaire à la mise en œuvre du PAFN. En fonction des résultats de cette table ronde et des engagements des donateurs, un calendrier d'exécution est préparé.

Jean ESTEVE
CIRAD-Forêt
45bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne - France

L'Unité de coordination du PAFT a commencé à faire le point de la situation dans chacun des pays participant au PAFT afin de préparer des fiches par pays qui seront publiées dans les prochains numéros d'Actualisation PAFT. Cette publication paraîtra deux fois par an.

*L'Unité de coordination publie également en anglais, français et espagnol **TFAPulse**, lien entre tous les partenaires du PAFT. Pour se les procurer : FAO - Département des forêts - Unité de coordination PAFT - Via Delle Terme di Caracalla 00100 Rome.*

LE PAFT AU CONGO

Dans la communication parue dans le n° 17-18 d'avril 1991 du Flamboyant, je mettais en exergue trois mots clés dans le cadre de l'élaboration du PAFT Congo à savoir :

- *planification : le PAFT Congo en tant qu'un exercice de planification devrait s'insérer dans la planification globale du Congo ;*
- *participation : tout est conçu de sorte que le PAFT ne soit pas l'affaire exclusive des forestiers, d'où la nécessité d'impliquer au mieux ceux qui sont intéressés par le développement du secteur : Service Forestier, Agriculture, Environnement, Énergie, Transport, Éducation Nationale, ONG, Privé, etc. ;*
- *concertation : nécessaire pour mieux coordonner les activités, surtout l'aide multilatérale et bilatérale et les actions.*

Aujourd'hui qu'en est-il des trois mots clés retenus dans la mise en œuvre du PAFT Congo ?

Avant d'apporter une réponse à cette question, il convient tout d'abord de dire un mot sur l'état actuel d'avancement du PAFT Congo.

Réponse internationale aux problèmes de la diminution des surfaces boisées dans les régions tropicales, le Programme d'Action pour les Forêts Tropicales a été lancé au Congo en septembre 1990.

A l'issue des phases d'identification et de planification qui ont permis d'identifier les thèmes qui ont fait l'objet de treize études sectorielles⁽¹⁾ financées par différents donateurs, la coordination du PAFT Congo, organe de gestion du projet, a finalisé depuis février 1992 le rapport provisoire de synthèse, qui doit être soumis, pour examen, aux différentes institutions nationales, impliquées de manière directe ou indirecte dans la gestion et l'utilisation des ressources forestières au cours de la table ronde n° 2 appelée Séminaire National, initialement prévue courant décembre 1992 à Brazzaville et reportée à une date ultérieure.

Pour comprendre le sens de ce report, il convient de rappeler que la procédure de l'élaboration du PAFT Congo (de septembre 1990 à décembre 1991) a correspondu à une évolution profonde des structures politiques du pays, puisque celui-ci est entré dans une ère de pluralisme politique après quelques décennies de régime présidentiel avec parti unique.

Le retard apporté dans la mise en place de nouvelles institutions politiques et démocratiques du pays ne nous a pas

permis de tenir en temps voulu les tables rondes n° 2 et n° 3 tant attendues par nous-mêmes et par la communauté internationale.

Toutefois, pour dépasser cette contrainte, nous avons adopté une attitude plus pragmatique qui consiste à ne pas attendre les tables rondes n° 2 et n° 3, et mettre à profit certaines tribunes internationales pour mieux faire connaître le PAFT Congo.

A cet effet, la coordination du PAFT a participé :

- à la 16ème réunion du comité des conseillers internationaux du PAFT à New-York en mai 1993,
- au séminaire régional sur les principes opérationnels du PAFT à Yaoundé en juin 1993.

A l'occasion des ces deux forums nous avons expliqué les différentes options et recommandations retenues par le PAFT Congo qui peuvent se résumer comme suit.

Le PAFT Congo, tout en donnant une réponse aux problèmes internationaux de la diminution des surfaces boisées dans les tropiques, se fixe entre autres objectifs la mise en œuvre d'une nouvelle "politique et législation forestière" (2) dont le fondement repose sur une gestion rationnelle et durable des forêts et la protection et la conservation des écosystèmes.

A cette fin, les ressources forestières sont tenues de participer au développement socio-économique du pays et particulièrement des régions détentrices de cette ressource en privilégiant :

- l'exploitation durable des forêts sur la base des aménagements du domaine,
- la transformation *in situ* du bois récolté,
- l'aménagement et l'extension des aires protégées afin de conserver la diversité des écosystèmes.

En matière de stratégie et compte tenu de la situation générale du pays et de la situation très préoccupante du secteur forestier au sens large, il a d'abord été défini des points clés qui seront à la base de toute action dans le cadre du PAFT :

- réforme drastique au niveau des institutions de l'État : restauration et décentralisation de l'administration forestière, de certaines agences publiques et des entreprises étatiques et para-étatiques,
- révision et application rigoureuse des législations,
- formation, éducation et sensibilisation,
- intégration du monde rural dans la gestion des écosystèmes.

Ensuite les opportunités et les menaces pour le secteur ont été examinées ainsi que les forces et les faiblesses que révèle le Congo forestier.

(1) Dans ma communication d'avril 1991 je parlais de neuf études sectorielles. En fin de compte il y en a eu au total quatorze : la toute dernière vient d'être terminée et concerne les autres produits de la forêt hormis le bois et le gibier.

(2) En réalité il ne s'agit pas d'une nouvelle "politique et législation forestière" mais d'un renforcement des politique et législation forestières actuelles.

L'intégration des analyses mentionnées ci-dessus avec les recommandations et propositions formulées par les experts dans les études sectorielles ont permis de définir de nouvelles stratégies de développement et un plan d'action pour chacun des grands domaines étudiés, ainsi qu'en ce qui concerne le développement régional du pays.

Enfin, l'ensemble des propositions et des choix ont été rassemblés dans une synthèse de choix stratégiques et de plans d'action se traduisant par :

- la formulation des facteurs clés de succès,
- le tableau de synthèse des choix politiques et stratégiques,
- le tableau de synthèse des projets retenus.

Les projets ont été classés en trois priorités quant à leur importance dans les choix stratégiques du pays. A l'heure actuelle et en attendant la table ronde n° 2 :

- treize projets bénéficient de la priorité 1,
- dix projets sont en priorité 2 et enfin,
- sept projets sont en priorité 3.

Soit un total de trente projets d'une valeur globale d'environ 15 milliards FCFA (anciens) dont plus de 95% sont attendus de la communauté internationale des bailleurs de fonds.

Quant aux trois mots clés du PAFT Congo, nous pouvons dire :

- **planification** : le PAFT Congo en tant qu'exercice de planification du secteur forestier s'insère correctement dans la planification globale du pays dans la mesure où son élaboration a obéi aux orientations générales provenant de certaines réflexions réalisées sur le plan national notamment :

- bilan du plan quinquennal 1982-1986,
- séminaire sur le développement et les perspectives du secteur forestier congolais (mai 1989),
- Plan d'Action Économique et Social (1990-1994),
- Conférence Nationale Souveraine (1991) ;

- **participation** : notre approche a été d'éviter de faire du PAFT Congo une affaire exclusive des forestiers par la participation des autres acteurs (Ministères du Plan, de l'Éducation Nationale, de l'Environnement, de la Recherche Scientifique, de l'Agriculture et des Transports, des ONG et le secteur privé) à la réalisation des études sectorielles et aux réunions de groupes de travail et du comité interministériel de coordination ; force est cependant de constater que malgré cette représentativité les ONG et particulièrement les populations locales sont restées très timides ;

- **concertation** : elle se réalise à plusieurs niveaux notamment :

- au niveau du comité interministériel de coordination,
- au niveau du groupe de travail,
- au niveau du département même des Eaux et Forêts.

Grâce à cette concertation on peut dire qu'il existe par exemple (et nous y veillons) une parfaite coordination entre l'exercice PAFT et les autres exercices de planification ou actions en cours ou prévues au Congo dans le domaine Forêt Environnement : Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), Global Environment Facility (GEF), Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)...

Enfin, les nouveaux principes opérationnels du PAFT mettent actuellement l'accent sur :

- le leadership que doit assurer le pays,
- la nécessité d'impliquer tous les partenaires nationaux et internationaux du PAFT,
- la dimension multisectorielle du PAFT,
- la nécessaire cohérence entre les politiques, les stratégies et les actions à inscrire au programme.

De même qu'ils indiquent que l'exercice est un processus qui doit comprendre au moins six phases :

- phase d'information et d'organisation,
- phase de diagnostic préliminaire,
- phase de la revue sectorielle,
- phase de formulation du plan d'action,
- phase de suivi,
- phase de mise à jour.

Au regard de ce qui précède quels enseignements peut-on tirer sur l'élaboration du PAFT Congo ?

L'exercice qui se situe actuellement au niveau de phase 4, formulation du plan d'action, a été mis en œuvre en adoptant dès le départ une approche participative et concertée (cf. les paragraphes précédents). Malgré cela, nous y avons décelé quelques faiblesses :

- timide participation des ONG particulièrement des populations locales,
- timides sensibilisation et information,
- absence de l'option PAFT minimum au niveau des scénarios relatifs à la formulation du plan d'action, PAFT minimum dont l'exécution incombe exclusivement au pays.

La Coordination Nationale consciente de cette situation devra apporter des correctifs voulus par :

- une participation plus significative des représentants des populations locales, à la table ronde n° 2,
- une prise en compte effective de la dimension "population" dans les projets,
- une information et une sensibilisation plus accrues sur l'exercice PAFT au Congo avant, pendant et après la table ronde n° 2 (organisation des mini-séminaires dans les régions, réunions avec les ONG...),
- la réalisation d'une étude sur le PAFT minimum avant la tenue de la table ronde n° 2.

En résumé, tout en acceptant la définition selon laquelle le PAFT est une approche, un ensemble de mécanismes et de procédures qui permettent à un pays de formuler un programme d'intervention dans son secteur forestier et de mobiliser les ressources internes disponibles et externes, nécessaires à sa mise en œuvre, je reste pour ma part persuadé que l'adoption imminente du PAFT Congo par les pouvoirs publics constitue une opportunité sans précédent que les responsables forestiers congolais doivent saisir pour que l'action puisse non seulement sauver la forêt congolaise en général et celle du Sud en particulier, mais aussi qu'elle apporte aux populations les biens dont elles ont besoin pour leur survie.

Victor BOUETOUKADILAMIO
Coordinateur du PAFT Congo - BP 13169 Brazzaville

LE PAFT EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire n'a pas suivi formellement les principes opérationnels du PAFT.

Par contre, le pays s'est engagé résolument dans la réhabilitation de son patrimoine forestier en péril, en adoptant en décembre 1988 un Plan Directeur Forestier (PDF) qui couvre la période 1988-2015.

Ce plan, qui a reçu l'assentiment des principaux bailleurs de fonds opérant en Côte d'Ivoire avec comme tête de file la Banque Mondiale, pose les bases de la stratégie du développement forestier ivoirien avec les options d'un programme d'urgence visant à réhabiliter le secteur. Il répond à la problématique de la dégradation du patrimoine forestier national liée à différents facteurs, allant des défrichements agricoles anarchiques aux feux de brousse, en passant par l'exploitation forestière peu méthodique de type minier.

Ses objectifs majeurs sont :

- la mise en œuvre d'une politique visant à rétablir à terme le potentiel exploitable de la forêt à un niveau minimum de 4 000 000 m³ de bois en grume par an ;
- l'aménagement à grande échelle des forêts classées, tout en poursuivant les efforts de reboisement industriel ;
- l'extension des reboisements dans les zones pré-forestières et de savane (reboisements villageois) ;
- la rationalisation de l'exploitation forestière en respectant les possibilités d'une production soutenue de la forêt ;
- la promotion d'une industrie forestière efficiente, soutenue par une stratégie qui favorise le développement de la filière bois ;
- et enfin, la conduite d'opérations importantes de conservation et de protection des parcs nationaux et réserves.

Dans l'intérêt général du pays, ce plan a l'avantage de proposer un changement radical des comportements et des mentalités ainsi que des modes de gestion des ressources naturelles et de l'espace rural pour faire échec au déclin du secteur forestier et aux menaces dont sont l'objet les parcs nationaux. Le secteur forestier, qui a tant donné au reste de l'économie, doit pouvoir mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la sauvegarde d'un capital qui est irremplaçable, tant au plan économique qu'au plan écologique. Après un vigoureux effort de réhabilitation, le secteur forestier devrait pouvoir ainsi s'auto-entretenir, tout en apportant son concours :

- au développement agricole par le maintien de conditions climatiques, biologiques et pédologiques favorables ;
- à la satisfaction des besoins des populations en bois de chauffe et en bois de service ;
- à la pérennité des industries du bois en assurant notamment l'approvisionnement des usines de transformation ;

- aux grands équilibres économiques, notamment en matière de recettes fiscales et d'apports en devises.

Ce plan traduit dans ses grandes lignes ce que la Côte d'Ivoire entend entreprendre pour relever les deux défis :

- sauvegarder, et si possible reconstituer, le patrimoine forestier sans porter atteinte au développement de l'agriculture, en redéfinissant et en protégeant le domaine forestier permanent de l'Etat ;
- rétablir à terme le potentiel productif de la forêt ivoirienne à son niveau du début des années quatre-vingt, soit 4 millions de mètres cubes, en inversant la tendance à la réduction de la superficie et à l'appauvrissement de la forêt naturelle.

Pour atteindre ses objectifs, le plan propose comme stratégie d'impliquer toutes les parties prenantes au fait forestier dans les actions et démarches qu'appelle le programme de réhabilitation dont la première phase est le projet sectoriel forestier (PSF), qui devra mobiliser plus de 10 milliards de francs CFA pour la période 1991-1996. Ce programme, en exécution depuis mars 1991 avec la Banque Mondiale, la CDC*, l'ACDI*, la GTZ* et la Caisse Française de Développement, comporte les volets suivants :

- protection et aménagement des forêts classées de l'Etat (environ 1,5 millions d'hectares dont 100 000 seront dotés d'un plan d'aménagement détaillé) ;
- plantations industrielles -9 000 hectares de nouvelles plantations en zone de forêt dégradée et entretien de 55 000 hectares de plantations existantes ;
- protection et aménagement des parcs nationaux, principalement le parc national de la Comoé (1 150 000 hectares). Le projet concerne donc la réalisation d'infrastructures de surveillance, réfection des pistes, équipement de brigades de contrôle et de surveillance ;
- formation forestière -ce volet s'intéresse à la réhabilitation de deux écoles : l'école de formation des préposés à Bouaflé (centre ouest du pays) et celle du Banco à Abidjan pour la formation continue et le perfectionnement des agents en fonction ;
- recherche et études -activités de recherche sur les aménagements forestiers, l'agroforesterie et les plantations industrielles. Ces recherches doivent être conduites par l'Institut des Forêts (IDEFOR/DFO) ;
- renforcement institutionnel -l'exécution de ce projet a fait aujourd'hui de la société des plantations forestières (SODEFOR) une société d'Etat chargée de l'exécution de tous les programmes forestiers dans le domaine forestier permanent de l'Etat.

KADJA N'ZORE
Directeur du Domaine Forestier et du Reboisement
Ministère de l'Agriculture et des Productions Animales
BP V94 Abidjan

* CDC : Commonwealth Development Corporation

* ACDI : Agence Canadienne de Développement International

* GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (office allemand de la coopération technique)

RÉHABILITATION ET GESTION DES FORÊTS EN CÔTE D'IVOIRE : UN NOUVEAU DÉFI POUR LA SODEFOR

14 *Après plusieurs décennies d'exploitation forestière intense et de défrichements pour l'extension des activités agricoles, que reste-t-il de la forêt ivoirienne ?*

Peut-on réhabiliter et aménager ce qu'il en reste en assurant la conservation de la biodiversité et tout en continuant à générer à plus ou moins long terme des ressources indispensables à l'économie nationale ?

Voilà deux questions essentielles qui sous-tendent l'action de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) aujourd'hui et auxquelles nous essaierons de répondre.

"Réhabiliter et aménager" veulent bien sûr dire qu'on ne doit pas se limiter à des solutions techniques de sylviculture par plantation. L'expérience des "chantiers de reboisement" entreprise à grands frais pour "barrer" la route aux paysans dans quelques massifs a suffisamment montré ses limites.

Cette réhabilitation ne pourra se faire qu'en accord et de concert avec tous les autres acteurs du développement, particulièrement avec les collectivités rurales.

Après un rappel des estimations de superficies et quelques repères historiques, certains aspects particuliers de la gestion des forêts denses humides seront développés, illustrant les liaisons étroites et délicates entre écologie et économie.

Surfaces forestières

La composition de la forêt ivoirienne est extrêmement variée : la forêt dense humide dans la moitié sud du pays et diverses formations forestières sèches dans la moitié nord (forêts-galeries, forêts sèches, forêts claires, savanes plus ou moins boisées).

Des 14 millions d'hectares de forêt dense humide existant au début du siècle au sud du pays, il ne resterait aujourd'hui que 2,5 à 3

millions d'hectares (dont plus de 2 millions appartiennent au domaine forestier permanent de l'Etat). Les formations naturelles du nord sont estimées à près de **12 millions d'hectares**, dont seulement 2 à 3 millions de formations forestières relativement denses (avec 300 000 ha de domaine forestier permanent).

La situation des surfaces forestières étant relativement mal connue, une cartographie de la végétation au 1/200 000ème de la moitié sud du pays a été commandée par la SODEFOR au Centre National de Cartographie et de la Télédétection (Direction et Contrôle des Grands Travaux). Ces travaux sont une base particulièrement utile pour préparer les orientations régionales d'aménagement forestier. Le nord du pays devrait faire ultérieurement l'objet du même type de cartographie.

Les plantations forestières pour l'ensemble du pays avoisinent 90 000 hectares ; s'y ajoutent environ 60 000 hectares de plantations d'hévéa dans les régions les plus humides.

Sur la base de données anciennes (FAO, 1981) et des extrapolations tirées des premières études de massifs forestiers, une estimation des surfaces forestières (ou de l'occupation des sols) peut être résumée dans le tableau ci-après.

Le **Domaine Forestier Permanent de l'État** occupe donc actuellement environ 5,4 millions d'hectares.

	Surfaces (hectares)	Domaine forestier permanent		Domaine rural	Total
		Forêts classées	Parcs et réserves		
SUD	Forêts	1 375 000	600 000	700 000	2 675 000 c
	Plantations forestières ou agroforestières	75 000		60 000 (Hévéa)	135 000 e
	Cultures et jachères	1 000 000	50 000	12 140 000	13 190 000
Sous total Sud		3 100 000 a		12 900 000	16 000 000
NORD	Formation dense	248 000	260 000	1 927 000	2 435 000 d
	Plantations forestières	12 000		3 000	15 000 f
	Formations ouvertes (savanes)	600 000	1 040 000	7 360 000	9 000 000
	Cultures et jachères	140 000		4 410 000	4 550 000
Sous total Nord		2 300 000 b		13 700 000	16 000 000
Soit }		5 400 000 ha pour le domaine forestier permanent de l'Etat (a + b) 5 260 000 ha de formation forestière denses naturelles (c + d) et plantées (e + f) et environ 9 000 000 ha de formation de savane plus ou moins naturelle			

— Quelques rappels historiques

* **À la fin du 19^{ème} siècle**, l'exploitation forestière débute en Côte d'Ivoire avec l'Acajou "bassam" dans le sud-est du pays.

* **En 1924**, premier pas vers la constitution d'un domaine forestier productif, avec le classement de la Forêt du Banco, devenue Parc National en 1953.

* **De 1930 à 1950**, classement de la plupart des forêts du domaine de l'État (environ 200 massifs) ; les limites ont souvent été modifiées ultérieurement.

* **De 1955 à 1960**, premières grandes plantations industrielles (hévée, palmier) dont certaines aux dépens de forêts classées, et **à partir de l'Indépendance**, le développement des plantations, paysannes ou industrielles, va s'amplifier au détriment de la forêt.

* **En 1964**, création de la Société de Développement des Plantations Forestières (SODEFOR), chargée de mettre en œuvre le programme de reboisement de l'État. En 25 ans, la SODEFOR a ainsi mis en place près de 90 000 hectares de reboisements en bois d'œuvre feuillus de qualité (Teck, Framiré, Samba, Cedrela, Gmelina, mais également Niangon, Acajou,...).

Ces plantations viennent actuellement à point pour relayer en partie la production de la forêt naturelle qui a largement été surexploitée.

* L'inventaire forestier de **1974** dans le sud du pays met en évidence la gravité de la déforestation (près de 300 000 ha/an), mais le cri d'alarme lancé par les forestiers n'est pas entendu : les défrichements à des fins agricoles et l'exploitation forestière "minière" continuent ...

* Pour jeter les bases d'une gestion sylvicole de la forêt dense humide, la SODEFOR et le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) mettent en place en **1976** trois importants dispositifs expérimentaux représentatifs des grands types de forêts denses représentés en Côte d'Ivoire (sempervirente et semi-décidue en particulier). Cette expérimentation, toujours en cours (50 000 arbres mesurés tous les 2 ans), vise à connaître la dynamique de la forêt naturelle, selon différents scénarios sylvicoles..

Les premiers résultats obtenus sont valorisés en **1983** dans le cadre de l'**aménagement pilote de la Forêt Classée de Yapo-l'Abbé**, premier essai à grande échelle (25 000 hectares) d'une gestion durable de forêt naturelle.

* **Les saisons sèches 1982-83 et 1983-84** sont dramatiques pour la Côte d'Ivoire, avec des feux incontrôlables en zone de forêt dense humide, qui détruisent indifféremment forêts dégradées, plantations forestières et, surtout, plus de 100 000 hectares de plantations de café et de cacao. Au total plusieurs millions d'hectares ont été incendiés.

Le choc psychologique de ces feux sur l'opinion a été très important et a enfin permis aux forestiers de faire entendre leur voix.

* **En 1988**, "année de la forêt ivoirienne", un Plan Directeur Forestier est préparé par le gouvernement pour la période 1988-2015 pour faire face énergiquement à la dégradation très sérieuse des ressources forestières du pays.

Ce Plan débouchera rapidement sur la mise en place d'un service forestier rénové avec une réelle mission d'aménagement et de gestion et non pas simplement de surveillance et de contrôle de l'exploitation.

La SODEFOR est choisie pour cette mission. La gestion de la totalité des forêts classées dans le domaine forestier permanent lui sera confiée en **1992**. Elle devient alors la Société de Développement des Forêts (SODEFOR également).

La gestion forestière ivoirienne est maintenant considérée de façon globale et cohérente, avec une stratégie de reprise en main de chaque massif pour la surveillance, la programmation des coupes, la régénération (naturelle ou artificielle), la réalisation d'infrastructures ... c'est-à-dire un véritable **aménagement du domaine forestier**, et cela avec la participation active des populations rurales "incluses" (séries agricoles) ou riveraines à travers les Commissions Paysans-Forêts et les contrats de travaux (layonnage, entretien de plantations, taungya ...).

— Les défis de la SODEFOR

La SODEFOR fait donc face actuellement à de multiples défis, entre autres :

- la mise en place très rapide d'un service forestier avec un effort très important de formation du personnel à l'aménagement forestier ;
- le règlement des conflits "paysans-forêt", et à cet effet la SODEFOR a pris la voie d'une gestion concertée dans le cadre des Commissions Paysans-Forêt ;
- la définition d'une méthode d'aménagement et de traitements sylvicoles permettant de préserver à long terme la pérennité de la forêt naturelle et sa diversité en espèces végétales et animales ;
- l'assurance que la gestion forestière sera bien à long terme et sans interruption de financement, en particulier par les recettes issues des ventes de bois.

— Sylviculture en forêt dense

La gestion forestière ne peut se limiter à l'application de **règles simples d'exploitation** des produits forestiers et de **surveillance contre les défrichements**, même si cela est la base d'un aménagement forestier. Il lui faut nécessairement être accompagnée de techniques sylvicoles appropriées.

Toute intervention humaine en forêt dense, en particulier l'exploitation forestière, crée un déséquilibre dont les conséquences à long terme sont d'autant plus mal connues que l'écosystème forestier dense est complexe et varié :

Elèves ingénieurs forestiers de l'ENSA (19ème promotion - 1988) en tournée à Mopri (Framiré naturel dans une parcelle plantée en Samba - layons ; 1967). Photo : V. BELIGNE



16

* lors des exploitations "à la découpe" (diamètre d'exploitabilité fixé), le prélèvement systématique des essences commercialisables appauvrit le potentiel semencier de ces essences ("écrémage") et le risque existe d'une modification dans la composition floristique des peuplements ;

* les passages successifs trop rapprochés dans le temps ne permettent pas aux peuplements de retrouver la stabilité nécessaire à leur équilibre ; ce rythme trop intense d'exploitation s'est généralisé depuis plusieurs années, avec une absence de rigueur de l'administration dans l'attribution des permis temporaires d'exploitation (PTE).

Depuis longtemps, des tentatives d'amélioration de la productivité des peuplements naturels ont été lancées : déliantages, dégagements de régénération naturelle, éclaircies, plantations d'enrichissement à grands espacements ...

Ces tentatives se sont toutes heurtées à l'impossibilité de maîtriser des tâches multiples dans le temps sur de très grandes surfaces, et à la grande difficulté d'établir des critères suffisamment objectifs pour les interventions en éclaircie.

Ce double constat a imposé aux concepteurs de "l'amélioration sylvicole des peuplements naturels" les règles suivantes :

- **choix de travaux sylvicoles simples** : déliantage et éclaircie par dévitalisation des gros arbres des essences secondaires ;

- **limitation du nombre de passage en forêt** : sur une rotation de 20 ou 25 ans, il n'est envisagé qu'un passage en déliantage et éclaircie, combiné ou non avec une exploitation suivant la richesse du peuplement.

Les premiers résultats obtenus sur les trois périmètres expérimentaux SODEFOR-CTFT ont montré que la plupart des essences principales réagissaient positivement à un traitement sylvicole et que leur régénération ne semble pas affectée par la relative ouverture du couvert, au contraire. Ces premiers résultats doivent être considérés avec prudence dans le temps.

De très nombreuses questions restent encore posées lors du passage à la pratique sur de très grandes surfaces, auxquelles la SODEFOR tente de répondre sur le terrain et à travers des rencontres périodiques de réflexion sur les règles de culture et d'exploitation à adopter dans le cadre de ses aménagements.

Un travail important a été fait en particulier pour caractériser les grands types de peuplements et les conditions d'exploitation (niveau de régénération, arbres semenciers, diamètres d'exploitabilité ...).

La démarche actuelle de la SODEFOR est complétée par la prise en compte de la composante "faune sauvage", élément essentiel dans l'équilibre des formations forestières naturelles, et en particulier pour la régénération de nombreuses espèces.

Cette préoccupation intervient concrètement dans les aménagements par la définition de séries "de protection" visant notamment à conserver *in situ* certaines espèces végétales et animales.

Ce souci de gestion de la faune relativise par ailleurs la notion "d'espèce secondaire" pour les arbres ayant une grande importance dans l'alimentation de certains animaux ; leur élimination trop systématique en éclaircie deviendrait préjudiciable aux populations animales.

Considérations économiques

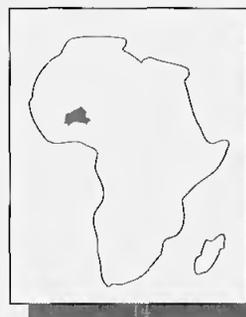
Le taux de rentabilité économique de la gestion forestière peut difficilement être comparé à celui d'autres activités, notamment agricoles ; mais ce raisonnement doit être pondéré non seulement par le rôle écologique qu'elle joue, en particulier pour le maintien de conditions agro-climatiques favorables, rôle difficile à chiffrer économiquement, mais aussi par le rôle social et culturel. En assurant la gestion du domaine forestier, l'État remplit donc une de ses missions de service public.

Il convient néanmoins de le faire dans les meilleures conditions économiques en veillant à minimiser les coûts et à maximiser les revenus.

Comme mentionné précédemment, la réduction des différents travaux par unité de surface ou de leur répétition dans le temps contribue bien sûr à une réduction des coûts.

LISTE DES MEMBRES

BURKINA FASO



RESPONSABLE LOCALE DU RÉSEAU : OUEDRAOGO DELPHINE BERNADETTE : MIN. ENVIRONNEMENT ET TOURISME 03 BP 7044 OUAGADOUGOU - 03. TEL : (226) 33 34 04/30 52 41

ASSISTÉE DE : YAMEOGO MICHEL : DRET CENTRE BP 7044 OUAGADOUGOU. TEL : (226) 30 02 22

ADJABA ERNEST : ANTENNE REGIONALE DE SEMENCES FORESTIERES BP 91 FADA N'GOURMA. TEL : 77 01 30

ADOUABOU A. BASILE : BP 7044 OUAGADOUGOU. TEL : 40 00 20

AFVP ASSOCIATION FRANCAISE DES VOLONTAIRES DU PROGRES : BP 947 OUGADOUGOU. TEL : 30 70 43 - FAX : 31 52 84

* ▲ **ALEXANDRE DANIEL-YVES** : ORS-TOM BP 182 OUAGADOUGOU. TEL : 30 67 37 FAX : 31 03 85

ANTENNE REGIONALE DE SEMENCES FORESTIERES (ARSF) : 01 BP 18 BOBO-DIOULASSO 01

ANTENNE REGIONALE DE SEMENCES FORESTIERES : BP 21 DORI. TEL : 66 02 65

ANTENNE REGIONALE DE SEMENCES FORESTIERES : BP 91 FADA N'GOURMA. TEL : 77 01 30

ANTENNE REGIONALE DE SEMENCES FORESTIERES : BP 31 KAYA

ASSOCIATION BURKINABE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT (ABUSE) : 01 BP 4905 OUAGADOUGOU 01

AYUK ELIAS : 03 BP 7047 OUAGADOUGOU 03. TEL : 33 40 98

BA AMADOU : IRBET BP 7047 OUAGADOUGOU. TEL : 33 40 98 FAX : 30 76 17

BADO HORTENSEE : ASSISTANCE ECOLOGIQUE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL BP 312 BOBO DIOULASSO. TEL : 98 20 94

BAILE Z. MAMADOU : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME 03 BP 7044 OUAGADOUGOU

BALIMA RAYMOND : CENTRE NATIONAL DE SEMENCES FORESTIERES BP 2682 OUAGADOUGOU 01. TEL : 30 08 57 FAX : 30 12 32

BAMBA KASSOUM : 01 BP 5986 OUAGADOUGOU 01. TEL : 36 28 82

BANCE SOUMAYILA : CNSF 01 BP 2682 OUAGADOUGOU. TEL : 30 08 57 FAX : 30 12 32

BANHORO LEYCIAN LEON : SERVICE PROVINCIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME DU SAMATENGA 31 KAYA

BARRY HAMADE : SERVICE PROVINCIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME DU SAMATENGA BP 31 KAYA. TEL : 45 32 34

BARRY MOUSSA : IRBET / ICRAF 03 BP 7047 OUAGADOUGOU 03

BARRY SAMBO : BP 170 OUAHIGOUYA

*▲ **BASSIROU BELEM** : CNSF 01 BP 2682 OUAGADOUGOU. TEL : 30 08 57 FAX : 30 12 32

BASSIROU SANOGO : 03 BP 7135 OUAGADOUGOU 03

BAYALA JULES : INSTITUT NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES AGRICOLES BP 910 BOBO DIOULASSO. TEL : 98 23 29

BAZONGO BASSAM ANDRE : DIRECTION REGIONALE ENVIRONNEMENT ET TOURISME 03 BP 7044 OUAGADOUGOU 03. TEL : 30 22 02

BEDU LAURENT : PROJET VIVRIER DU NORD YATENGA BP 25 OUAHIGOUYA. TEL : 55 03 61

BENGALY TIAGNAN JUDITH : DIRECTION DES PROD. VEGETALES MIN. AGRICULTURE ET RESS. ANIMALES BP 7028 OUAGADOUGOU. TEL : 30 72 69

BERE BONIFACE : BP 598 BOROMO

BIBATTA BOLLY : BP 170 OUAHIGOUYA

BOGNA YAYA BANGA SIDWAYA : 01 BP 507 OUAGADOUGOU. TEL : 30 63 05

BOGNOUNOU OUETIAN : BP 7047 OUAGADOUGOU 03. TEL : 33 40 98

BONKOUNGOU EDOUARD G. : IRBET BP 7047 OUAGADOUGOU. TEL : 33 40 98

BONNEAU LAURENT : C.E.B.E.V 01 BP 638 OUAGADOUGOU. TEL : 30 62 67

BOUGOUM POURAOGO ERNEST : ENVIRONNEMENT ET TOURISME BP 46 OUAHIGOUYA. TEL : 55 02 23

BRETHE JEAN FRANCOIS : SEMINAIRE ST MBAGA-TUZINDE BP 22 NOUNA. TEL : 53 70 85

CAVILLE JEAN-MARC : DIR. ECOLE INTERETATS TECH. SUP.HYDRAULIQUE & EQUIPEMENT RURAL 01 BP 594 OUAGADOUGOU 01. TEL : 30 61 46

CENTRE D'INFORMATION SUR LE DEVELOPPEMENT : 01 BP 510 OUAGADOUGOU 01. TEL : 33 58 71

CENTRE DE DOCUMENTATION DELEGATION AFVP : BP 947 OUAGADOUGOU

CENTRE DE DOCUMENTATION INSTITUT DE DEVELOPPEMENT RURAL (IDR) : BP 7021 OUAGADOUGOU

CENTRE DE DOCUMENTATION PROJET UNSO/BKF : BP 62 KOUDOUGOU. TEL : 44 00 28

CENTRE DE DOCUMENTATION CNSF : 01 BP 2682 OUAGADOUGOU. TEL : 30 12 33/30 12 32

CENTRE DE DOCUMENTATION UICN : 01 BP 3133 OUAGADOUGOU. TEL : 36 21 19 FAX : 30 13 51

CESAO : BIBLIOTHEQUE CESAO 01 BP 312 BOBO DIOULASSO

CHEREL ODILE SONABEL : 01 BP 54 OUAGADOUGOU 01

COMPAORE ADAMA NOUNA : PROVINCE DE LA KOSSI BP 07 NOUNA. TEL : 53 70 22

COMPAORE ALBERT : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME BP 7044 OUAGADOUGOU. TEL : 33 34 04

CORTIN ADOLPHE : BP 1209 BOBO DIOULASSO

LISTE DES MEMBRES

COULIBALY CLARISSE : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME BP 7044 OUAGADOUGOU 03. TEL : 31 20 98

COULIBALY SAMBOU : BP 7044 OUGADOUGOU

COULIBALY SIAKA : BP 7044 OUGADOUGOU 03. TEL : 31.20.98

CRPA DU NORD : BP 39 OUAHIGOUYA

CTFT BIBLIOTHEQUE : CTFT / IRBET BP 1759 OUAGADOUGOU

DAKIO VALENTIN : S.P.E.T SISSILI 06 BP 9266 OUAGADOUGOU

DAKOURE ABDOULAYE : PROJET BKF/89/011 S/C FAO BP 2540 OUGADOUGOU 01. TEL : 30 14 91

DE BASSEZON JACQUES : DIRECTEUR DE L'ECOLE INTERETATS DES ING. DE L'EQUIPEMENT RURAL BP 7023 OUGADOUGOU

DELEGATION DU CIRAD : 01 BP 596 OUGADOUGOU 01. TEL : 30 70 70 FAX : 30 76 17

DELMA ROBERT : BP 271 KONGOUSSI

DEMBELE CATHERINE : IRBET 01 BP 7047 OUGADOUGOU. TEL : 33 40 98

***DEPOMMIER DENIS** : C/O CTFT 01 BP 1759 OUGADOUGOU 01. TEL : 33 40 98 FAX : 30 76 17

DEVINEAU JEAN-LOUIS : ORSTOM BP 171 BOBO DIOULASSO. TEL : 97 05 77 FAX : 97 09 42

DIALLO ADAMA : MET SERVICE AMENAGEMENT FORESTIER 03 BP 7044 OUGADOUGOU 03

DIALLO BASSIROU : BP 7029 OUGADOUGOU. TEL : 30 66 21/22

DIALLO BOUKARY OUSMANE : IRBET/CNRST BP 7047 OUGADOUGOU. TEL : 33 40 98

DIALLO HASSANE : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME DU SAHEL BP 21 DORI

DIARRA DANIELLE J. FELICITE : M.E.T/D.F.V. 01 BP 6429 OUGADOUGOU 01. TEL : 30 70 27

DIBLONI OLLO THEOPHILE : IRBET / CNRST BP 7047 OUGADOUGOU. TEL : 33 40 98

DILEMA SALOMON : DIRECTION DES FORETS ET FAUNE BP 03 7044 OUGADOUGOU. TEL : 30 62 25

DIRECTION DE LA FORESTERIE VILLAGEOISE ET DE L'AMENAGEMENT FORESTIER : 6429 OUGADOUGOU. TEL : 31 20 98 FAX : 31 20 98

DIRECTION DES FAUNES ET CHASSES : M.E.T 03 BP 7044 OUGADOUGOU 03

DIRECTION DES PECHEES : MET 03 BP 7044 OUGADOUGOU 03. TEL : 30 14 40

***DJIRI DAKAR** : MINISTERE ENVIRONNEMENT TOURISME 03 BP 7044 OUGADOUGOU 03

DOULKOM ADAMA : DRET / CO PROJET UNSO BCF BP 62 KOUDOUGOU. TEL : 44 00 28 FAX : 00 92 26

DRET BOUCLE DU MOUHOUN : BP 64 DEBOUGOU

DRET CENTRE : BP 7044 OUGADOUGOU. TEL : 30 02 22

DRET CENTRE EST : TENKODOGO. TEL : 71 01 61

DRET CENTRE NORD : BP 31 KAYA. TEL : 45 32 34

DRET CENTRE OUEST : BP 62 KOUDOUGOU. TEL : 44 00 28

DRET EST : BP 91 FADA. TEL : 77 01 30

DRET NORD : BP 46 OUAHIGOUYA. TEL : 55 02 23

DRET OUEST : 01 BP 18 BOBODIOLASSO 01. TEL : 97 22 10

DRET SAHEL : BP 91 DORI. TEL : 66 02 65

DRET SUD OUEST : GAOUA. TEL : 87 01 90

ECOLE INTER ETATS DES INGENIEURS-DE L'EQUIPEMENT RURAL (E.I.E.R) BIBLIOTHEQUE : 03 BP 7023 OUGADOUGOU. TEL : 31 27 24

ECOLE NATIONALE FORESTIERE DE DINDERESSO BIBLIOTHEQUE : BP 1105 BOBO-DIOULASSO

ELLSASER KONRAD : DAS-CIRAD BP 170 OUAHIGOUYA. TEL : 55 03 51 FAX : 30 76 17

ESSOU FANGNON VICTOR : DIRECTION PROVINCIALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME BP 93 DJIBO

ETSHER : 01 BP 594 OUGADOUGOU 01. TEL : 31 92 03/04

***GIRARD HENRY** : FERME PILOTE DE GUIE DEPT DE DAPELOGO/OUBRITENGA 01 BP 551 OUGADOUGOU. TEL : 36 23 65

GIRARD-BON PHILIPPE : 06 BP 9105 OUGADOUGOU 06. TEL : 30 01 80

GROUPE DE RECHERCHE ET D'APPUI A L'AUTOPROMOTION PAYSANNE GRAAP-CENTRE DE DOCUMENTATION : BP 785 BOBO-DIOULASSO

GUIGMA PIERRE : PROJET BKF/89/011 S/C FAO BP 2540 OUGADOUGOU 01. TEL : 30 14 91 FAX : 30 60 84

GUIRA MOUSSA : INERA BP 7192 OUGADOUGOU 03. TEL : 34 02 69

GUIRE GERMAIN : BP 170 OUAHIGOUYA

GUIRE SALIFOU : IDR UNIVERSITE DE OUGADOUGOU 03 BP 7024 OUGADOUGOU 03

GUISSE DRAMANE : 01 BP 653 OUGADOUGOU 01. TEL : 77 01 30

HIEN GALIP : PROJET BKF/08/011 S/C FAO BP 2540 OUGADOUGOU. TEL : 30 14 91 FAX : 30 60 84

ILBOUDO T. ABEL : DIRECTION REG. ENVIRONNEMENT ET TOURISME DU GANZOURGOU BP 20 ZORGHO. TEL : 70 86 20

▲ JOREZ JEAN PHILIPPE : S.P.E.T. SISSILI 06 BP 9266 OUGADOUGOU 06. TEL : 41 30 33

KABORE AUGUSTIN : CHEF DU SCE. DPTAL. DE L'ENVIR. ET DU TOURISME - SABCE BP 230 KONGOUSSI

***KABORE CYRILLE** : MINISTERE ENVIRONNEMENT TOURISME S/C KABORE MARGUERITE 09 BP 2264 OUGADOUGOU 09. TEL : 45 12 67

KABORE JEAN : ARDECO/ES 02 BP 5158 OUGADOUGOU 02. TEL : 31 19 46

KABORE MARGUERITE : 09 BP 2264 OUGADOUGOU 09. TEL : 31 20 98

KABORE YEMBILA HENRY : INADES-FORMATION 01 BP 1022 OUGADOUGOU. TEL : 30 20 70

KAFANDO ZERBO JULIETTE : IRBET BP 7047 OUGADOUGOU. TEL : 33 40 98

KIELWASSER DELPHINE : CENTRE DE DOC. - E I E R 03 BP 7023 OUGADOUGOU 03. TEL : 31 27 24

KIEMA SEBASTIEN : ORSTOM 01 BP 171 BOBO DIOULASSO. TEL : 97 12 69

KOAMA NORBERT : D.R.E.T./ NORD BP 46 OUAHIGOUYA. TEL : 55 02 76

KOLOGO Y. LAURENT : BKF/089/014 BP 7044 OUGADOUGOU 03. TEL : 30 87 25

KONATE KAULO : DIRECTION DES FORETS ET FAUNE MET 03 BP 7044 OUGADOUGOU TEL : 33 24 77

KOURAOGO ISSAKA : UNIVERSITE DE OUGADOUGOU INSTITUT DE DEVELOPPEMENT RURAL 03 BP 7021 OUGADOUGOU 03. TEL : 30 71 59 FAX : 30 72 42

KY KALFALA ERNEST : DRET NORD BP 46 OUAHIGOUYA. TEL : 55 02 76

KY KILEA JEAN-MARIE : ENVIRONNEMENT ET TOURISME BP 31 KAYA. TEL : 45 32 34

LISTE DES MEMBRES

* ▲ **LAMARQUE FRANCOIS** : MISSION FRANCAISE REGIONALE 01 BP 72 OUGADOUGOU. TEL : 31 11 13 FAX : 31 11 42

LAMIEN NIEYIDOUBA : PROGRAMME RSP/INERA STATION DE FARAKO-BA BP 910 BOBODIOULASSO. TEL : 98 23 29

LAUZON ANDRE : PROJET AMMENAGEMENT DE TERROIRS DU NAHOURI BP 60 PO. TEL : 39 02 49 50 FAX : 34 01 02

LEMOINE JEAN-CLAUDE : INSTITUT DE DEVELOPPEMENT 03 BP 7021 OUGADOUGOU 03. TEL : 33 65 80 PERSO.

LESCURE ARNO : 01 BP 2512 OUGADOUGOU 01. TEL : 30 75 52 FAX : 31 19 44

LOMPO FIMBA JULIEN : CENTRE AGRICOLE POLYVALENT DE MATOURKOU BP 130 MATOURKOU

LOUGUE OUMAROU : BP 2880 BOBO DIOULASSO 01. TEL : 97 09 32/33

LUNGREN CLARCK G. : ADEFA 01 BP 5570 OUGADOUGOU. TEL : 30 16 90

M. LE CHEF DE MISSION SCZERNOWICZ CHRISTIAN : MISS. DE COOP. ET D'ACT. CULT. BP 510 OUGADOUGOU

M. LE DIRECTEUR DE DIPAC : MINISTERE ENVIRONNEMENT TOURISME 03 BP 7044 OUGADOUGOU 03

M. LE DIRECTEUR DU CAPM : CENTRE AGRICOLE POLYVALENT DE MATOURKOU BP 130 BOBO DIOULASSO. TEL : 98 22 27

MAIGA ABDOUL AZIZ : IRBET BP 7047 OUGADOUGOU. TEL : 33 40 98

MBE DAMIEN : VOLONTAIRE DES NATIONS UNIES ADOS/DRET/SAHEL/DORI BP 21 DORI. TEL : 66 05 65

NANDNABA SIMEON : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME BP 7044 OUGADOUGOU 03. TEL : 30 32 35 PERSO.

NEYA AUGUSTIN : PROJET BKF/89/011 S/C FAO BP 2540 OUGADOUGOU. TEL : 30 14 91

NICOU ROBERT : CIRAD 01 BP 596 OUGADOUGOU 01. TEL : 30 70 70 FAX : 30 76 17

NIKIEMA GOMBILA EDOUARD : S/C NIKIEMA SAMA FRANCOIS, DIRECTION FORESTERIE VILLAGEOISE 01 BP 5704 OUGADOUGOU 01. TEL : 30 70 98

NIKIEMA JULES BLAISE : BKF/89/011 BP 2540 OUGADOUGOU. TEL : 30 14 91 FAX : 30 60 84

NIKIEMA SIBIRI FRANCOIS : ENVIRONNEMENT ET TOURISME BP 20 ZORGHO. TEL : 70 86 20

NKIERE BOKUMA : PSDS /COE BP 1006 OUGADOUGOU

NOUGTARA ALBERT : PROJET BKF/89/011 S/C FAO BP 2540 01 OUGADOUGOU

NOULA KOUNA : PNGT/UGF/HOUET 01 BP 1487 OUGADOUGOU 01. TEL : 30 84 72

***NOUVELLET YVES** : CTFT 01 BP 1759 OUGADOUGOU 01. TEL : 33 40 98 CIRAD 30 76 17

ORGANISATION DU MONDE RURAL : BP 14 DEDOUGOU

OUADBA JEAN MARIE : IRBET BP 7047 OUGADOUGOU. TEL : 33 40 98

OUALI FILHAMANE : BP 10 ZORGHO - GANZOURGOU

OUALI I. FIRMIN : 01 BP 1756 OUGADOUGOU. TEL : 30 03 90

OUANDORAH JEAN : CESAO 01 BP 305 BOBODIOULASSO. TEL : 97 23 06 FAX : 97 10 17

OUBDA MOUSSA : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SAHEL BP 21 DORI. TEL : 66 02 65

OUBDA YOUSOUF : PROJET FARA POURA BP 524 OUGADOUGOU

OUEDRAOGO ABDOURASMANE : BP 100 OUAHIGOUYA. TEL : 55 04 11

OUEDRAOGO ADAMA : SERVICE PROVINCIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME BP 60 REO. TEL : 44 04 11

OUEDRAOGO ALI : 03 BP 7047 OUGADOUGOU 03. TEL : 33 40 98

OUEDRAOGO BERNARD LEDEA : PDT DE L'UNION DES FÉDÉRATIONS DES GROUPEMENTS NAAM BP 100 OUAHIGOUYA. TEL : 55 04 11

OUEDRAOGO BOUREIMA : BP 93 DJIBO. TEL : 55 04 81

OUEDRAOGO FLORENT : PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES VOLONTAIRES POUR LE DEVELOP. BP 4683 OUGADOUGOU

OUEDRAOGO IGNACE : DAS-CIRAD BP 170 OUAHIGOUYA. TEL : 55 03 51 FAX : 30 76 17

OUEDRAOGO KIMSE : PROJET BKF/89/011 S/C FAO BP 2540 OUGADOUGOU. TEL : 30 14 91

OUEDRAOGO LAMBERT GEORGES : CTRE. NAT. DE SEMENCES FOREST. BP 2682 OUGADOUGOU. TEL : 30 08 57 FAX : 30 12 32

OUEDRAOGO MALIKI : DIR. PROV. DE L'ENVIRONNEMENT BP 66 KENEDOU-GOU (ORODARA). TEL : 96 01 53

OUEDRAOGO MOUSSA : ANTENNE REGIONALE DE SEMENCES FORESTIERES (ARSF) BP 91 FADA N'GOURMA. TEL : 77 01 30

OUEDRAOGO MOUSSA : IRBET/CNRST 03 BP 7047 OUGADOUGOU 03. TEL : 33 40 98

OUEDRAOGO SIBIRI : 06 BP 9428 OUGADOUGOU 06. TEL : 33 40 98

OUEDRAOGO SILVESTRE : PNUD BP 575 OUGADOUGOU. TEL : 30 67 62 FAX : 31 04 70

OUEDRAOGO YACOUBA : CHEF DU SCE DPTAL. DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME - BOURZANGA BP 230 KONGOUSSI

OUEDRAOGO YOUNOUSSA : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME BP 22 GAOUA. TEL : 87 01 90

OUEDRAOGO JEAN DE MATHA : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME BP 64 DEDOUGOU. TEL : 52 02 31

PELISSIER JEAN-PAUL : BP 2985 BOBO DIOULASSO. TEL : 97 09 32 FAX : 97 08 50

PRINS FRED : ECOLE NAT. DES EAUX ET FORETS PROJET LARENSTEIN / ENEF BP 1105 BOBO DIOULASSO

PROGRAMME DE SOLIDARITE POUR LE DEVELOPPEMENT AU SAHEL : 01 BP 1006 OUGADOUGOU. TEL : 30 63 56 FAX : 31 06 48

PROGRAMME FORMATION/RENCONTRE INTER PAYSANNES : 19 RUE DU PRESIDENT OUEDRAOGO 01 BP 621 OUGADOUGOU

PROJET AGRO-ECOLOGIE DU YATENGA : 72 OUAHIGOUYA

PROJET APICOLE BKF 88005 : BP 1403 BOBODIOULASSO

RASMANE KABORE : 06 BP 9804 OUGADOUGOU

SANGNA P. LEONARD : BP 20 ZORGHO /GANZOURGOU. TEL : 70 86 20

SANON ELIE MOUSSA : BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE NATIONALE DES EAUX ET FORETS BP 1105 BOBO DIOULASSO DINDERESSO. TEL : 98 06 89 FAX : 98 06 89

SAVADOGO MOUMINI : ANTENNE SAHELIENNE UAW/UO S.P.S. 01 BP 5385 OUGADOUGOU 01. TEL : 36 31 08 FAX : 36 31 10

LISTE DES MEMBRES

SAWADOGO BOBEDO BLAISE : CHEF DU SERVICE PROVINCIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME DIEBOUGOU. TEL : 86 03 96

SAWADOGO GERMAINE : CNRST/IRBET 03 BP 7047 OUGADOUGOU 03

SENI SANTAN ABEL : SERVICE PROVINCIAL E.T DE OUBRITENGA BP 334 ZINIARE. TEL : 30 97 12

SEYNOU OUMAROU : MINISTERE ENVIRONNEMENT TOURISME INGENIEUR EAUX ET FORETS BP 91 FADA. TEL : 77 01 30

SNOY ODETE : CESAO BP 305 BOBO DIOULASSO

SOBGO JEAN GABRIEL : PROJET GCP/RAF/276/ITA "FORETS ET SECURITE ALIMENTAIRE" 01 BP 2540 OUGADOUGOU. TEL : 30 09 08/07

SOME DODIA JEAN-PAUL : CELLULE DOCUMENTATION SERVICE ETUDES & PLANIFICATION SUD OUEST BP10 DIEBOUGOU. TEL : 86 03 93

SOME MARCELLIN : CHEF DU SCE. DPTAL. DE L'ENVIR. ET DU TOURISME - ROUKO BP 230 KONGOUSSI

SOUDRE FELIX : DEP/MET BP 7044 OUGADOUGOU

SOULAMA ISSOUF : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT & DU TOURISME DU NORD BP 46 OUAHIGOUYA. TEL : 55 02 23

SPET BAM : BP 230 KONGOUSSI. TEL : 45 71 82

SPET BAZEGA : BP 173 KOMBISSIRI. TEL : 40 50 18

SPET BOUGOURIBA : DIEBOUGOU. TEL : 86 03 96

SPET BOULGOU : TENKODOGO. TEL : 71 01 61

SPET BOULKIEMDE : BP 62 KOUDOUGOU. TEL : 44 00 28

SPET COMOE : BANFORA. TEL : 88 00 07

SPET GANZOURGOU : BP 20 ZORGHO. TEL : 70 86 20

SPET GNAGNA : BP 2297 BOGANDE. TEL : 70 90 13

SPET GOURMA : BP 91 FADA N'GOURMA. TEL : 77 01 30

SPET HOUET : 01 BP 18 BOBODIOULASSO. TEL : 97 22 10

SPET KENEDOUGOU : BP 66 ORODARA. TEL : 96 01 53

SPET KOSSI : NOUNA. TEL : 53 70 22

SPET KOURITENGA : BP 56 KOUPELA. TEL : 70 00 46

SPET MOUHOUN : BP 64 DEDOUGOU. TEL : 52 02 31

SPET NAHOURI : BP 24 PO. TEL : 39 02 29

SPET NAMENTENGA : BOULSA. TEL : 70 96 26

SPET OUBRITENGA : BP 334 ZINIARE

SPET OUDALAN : GOROM-GOROM. TEL : 66 00 65

SPET PASSORE : YAKO. TEL : 30 30 85

SPET PONI : BP 22 GAOUA. TEL : 87 01 90

SPET SANGUIE : BP 60 REO. TEL : 44 04 11

SPET SANMATENGA : BP 31 KAYA. TEL : 45 32 34

SPET SENO : BP 91 DORI. TEL : 66 02 65

SPET SISSILI : LEO. TEL : 41 30 33

SPET SOUM : DJIBO. TEL : 55 04 81

SPET SOUROU : TOUGAN. TEL : 53 40 24

SPET TAPOA : BP 7 DIAPAGA. TEL : 79 00 30

SPET YATENGA : BP 46 OUAHIGOUYA. TEL : 55 02 23

SPET ZOUNDWEOGO : MANGA. TEL : 40 00 20

STELZ ELKE : MISE EN DEFENS DE FORESTIER BP 99 DORI.

TAMINI SERGE : NOUNA SECTEUR N° 3 PROVINCE DE LA KOSSI

TANKOANO MICHEL JEROME : MET BP 7044 OUGADOUGOU

TIEMTORE JUSTIN : BP 170 OUAHIGOUYA

TIGASSE ANAKOUBA : INGENIEUR DES EAUX ET FORETS 01 BP 2540 OUGADOUGOU 02. TEL : 45 71 43

TOMPOUDI ADAMO : ECOLE NAT. DES EAUX ET FORETS BIBLIOTHEQUE BP 1105 BOBO DIOULASSO

TOULA DANDIA : PROJET VIVRIER NORD YATENGA BP 25 OUAHIGOUYA

TRAORE ADAMA : CHEF DE SCE. DPTAL. DE L'ENVIR. ET DU TOURISME - KONGOUSSI BP 230 KONGOUSSI

TRAORE ALAIN MAURILLE : BP 230 KONGOUSSI

TRAORE FAMARA : ECOLE DE KANGOURA I.E.P. / SINDOU SINDOU

TRAORE LASSANA : SPET/COMOE/BANFORA BP 186 BANFORA. TEL : 88 00 07

TRAORE MARIE GERTRUDE : BP 8083 OUGADOUGOU. TEL : 30.22.93

TRAORE OUMAR : PROJET BKF/89/011 S/C FAO BP 2540 OUGADOUGOU. TEL : 30 14 91 FAX : 30 60 84

TRAORE YACOUBA : CHEF DE SCE. DPTAL. DE L'ENVIR. ET DU TOURISME - GUIBARE BP 230 KONGOUSSI

WARDELL ANDREW : PROJET UNSO/BKF BP 62 KOUDOUGOU. TEL : 44 00 28 FAX : 44 05 78

WEISE HENNING : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIR. ET DU TOURISME BP 91 FADA N'GOURMA. TEL : 77 01 30 FAX : 77 00 77

YAMEOGO DENISE : PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS (UGO/PNGT) BP 1487 OUGADOUGOU. TEL : 30 84 72

YAMEOGO URBAIN G. : BP 31 KAYA. TEL : 45 33 36

YAMPA ISSA : BIBLIOTHEQUE FUGN BP 100 OUAHIGOUYA. TEL : 55 04 11

YAO ERNEST : BP 186 BANFORA. TEL : 88 00 07

YE Y. HENRI I.D.R. : UNIV. OUAGA 03 BP 7021 OUGADOUGOU 03. TEL : 30 71 59 FAX : 52 42

ZALLE DAUDA : DIRECTION FORESTIERIE VILLAGEOISE MET 03 BP 7044 OUGADOUGOU 03

ZAN TAHIROU : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME BP 18 BOBO DIOULASSO

ZIDA BERTRAND : S/P PANE 03 BP 7044 OUGADOUGOU 03

ZONGO LUCIEN SPONG : BP 131 OUGADOUGOU

* *A récemment rédigé ou relu un ou des articles pour le Flamboyant.*

▲ *Participe à la vie du réseau en informant le secrétariat technique de "l'actualité" au Burkina Faso, en participant à des réflexions sur les activités du réseau (rédaction fiches techniques...).*

INSTITUTIONS ET PROJETS

Direction Générale des Eaux et Forêts BP V 94 - Abidjan 01 (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales)

* Direction de la Conservation du Domaine Forestier

* Direction de la Production et des Industries Forestières

* Direction de la Protection de la Nature Sous Direction des Parcs Nationaux, gestionnaire des 1 900 000 ha de Parcs Nationaux et Réserves

Projets en cours :

* KFW au P.N. de Taï

* FED au P.N. de la Marahoue

Projets à l'étude :

* WWF au P.N. du Banco

* Région "Franche-Comté" au P.N. du Mont Sangbé

SODEFOR (Société de Développement des Forêts) 01 BP 3770 Abidjan 01

Société d'État gestionnaire du Domaine Forestier Classé, hors Parcs Nationaux et Réserves

Centre de Cartographie et de Télédétection : DCGTx - 04 BP 945 Abidjan 04

Département de Foresterie de l'IDEFOR (Instituts des Forêts) : IDEFOR/DFO - 08 BP 33 Abidjan 08

Institut de recherche sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Centre National de Floristique : Université d'Abidjan BP V 34 Abidjan 01

Centre Néerlandais & Centre Suisse : s/c IIRSDA - BP V 51 Abidjan 01

bué" des parcelles en forêt classée aux populations autochtones tout en protégeant leur terroir hors-forêt.

Il s'agit aussi des bois sacrés du nord, des forêts-galeries et des formations denses en reconstitution dans certaines régions dépeuplées par l'exode rural.

Il peut enfin s'agir de parties de domaines agricoles, non valorisables en culture, mais où le propriétaire souhaite gérer la ressource, à l'exemple de la Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SCGB) qui a préservé environ 18 000 hectares de forêt sur les 34 500 hectares lui appartenant.

Inventaire et cartographie par région, proposition de stratégie pour la protection et la gestion, étude des modalités d'exploitation (législation forestière) représentent un certain nombre de voies de travail et d'investigation pour les différents partenaires susceptibles d'intervenir **avec les populations rurales** dans la gestion des terroirs : la SODEFOR et l'administration forestière, bien sûr, mais aussi le Centre de Cartographie et de Télédétection ("Bilan-forêt"), le Plan Foncier Rural, le Programme National d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural (PNAGER) ainsi que les organisations professionnelles agricoles.

17

Améliorer les revenus sans compromettre l'avenir (arbres semenciers à conserver) est dans le contexte actuel un défi difficile à gagner, la SODEFOR ayant hérité de forêts généralement très appauvries, ou même ruinées, par les exploitations antérieures, ou en bonne partie détruites par l'agriculture !

Par ailleurs, la SODEFOR rencontre des difficultés pour la commercialisation de ses produits à un prix valorisant bien la matière première et contribuant à la prise en charge des frais d'aménagement, avec notamment :

- l'existence pour les industriels d'une ressource à meilleur marché, dans le domaine rural ; le coût des permis temporaires d'exploitation (PTE) ou celui des simples permis de ramassage étant bien inférieur à celui des contrats en forêt aménagée ;

- les fluctuations des cours de certaines essences sur le marché international, qui rendent celles-ci peu attractives dans les nouvelles conditions d'exploitation : vente en bloc sur des surfaces bien inférieures aux 2 500 hectares des PTE, délais d'exploitation abaissés de 5 à 3 ans ...

Gestion des forêts du domaine rural

Des surfaces relativement importantes de forêts naturelles existent aussi dans le domaine rural ; elles peuvent être estimées à près de 700 000 hectares en zone de forêt dense humide.

Il s'agit en particulier des "réserves foncières" des populations autochtones qui ont, quand elles le pouvaient, "distri-

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dupuy B. et Brevet R. - Les éclaircies par dévitalisation en forêt naturelle dense humide ivoirienne. IDEFOR / CIRAD-Forêt, 1992.

Dupuy B. et Brevet R. - Proposition de règles de sylviculture pour l'aménagement des forêts denses humides de production. IDEFOR / CIRAD-Forêt, 1992.

Mengin-Lecreux P. - Modélisation de la croissance d'un peuplement de forêt dense : le cas de la forêt de Yapo. SODEFOR / CTFT, 1990.

Mengin-Lecreux P. - Sylviculture en forêt dense au Ghana. SODEFOR, 1992.

Réseaux R/D-GAO-Arbres tropicaux - L'avenir des zones forestières en Côte d'Ivoire. Compte-rendu de la réunion du 2 07 92.

SODEFOR - Schéma de l'implantation de la SODEFOR en forêt classée, préparation et contenu des aménagements et des plans de gestion ; liaison apurement / reclassement / aménagement de la forêt et de sa zone périphérique. Mai 1992.

SODEFOR - Plan type de l'aménagement d'une forêt classée. Version révisée - avril 1993.

SODEFOR - Compte-rendu de l'atelier sur la sylviculture et l'exploitation en forêt dense. Abengourou, 7 janvier 1993.

Wöll H.J. - Réhabilitation de la forêt classée de Bossématié, présentation pour le séminaire sur l'aménagement intégré des forêts denses humides et des zones agricoles périphériques. Abidjan, février 1991. SODEFOR / GTZ, 1991.

Wöll H.J. - Aménagement élaboré (sylviculture) pour quelques parcelles d'une série de production en forêt de Bossématié (extrait concernant la sylviculture). SODEFOR / GTZ, 1991.

Conclusion

Le concept d'un aménagement forestier adapté au contexte de la forêt dense ivoirienne et les techniques à mettre en oeuvre (délimitation, inventaire, cartographie, règles de culture et d'exploitation...) étant progressivement maîtrisés, la SODEFOR devra conforter la réussite de sa mission dans le cadre des concertations entre elle et les collectivités rurales.

La difficulté de générer des ressources propres à partir d'un patrimoine très appauvri risquant d'être un obstacle à la pérennité de l'effort entrepris, l'État et la communauté internationale ne doivent pas oublier le caractère de service public de cet effort.

Enfin, il convient de ne pas oublier dans toute politique forestière les deux autres composantes importantes de la forêt ivoirienne que sont les parcs et réserves, d'une part, et les forêts du domaine rural d'autre part.

Vincent BELIGNE
Département des Eaux
et Forêts de l'ENSA
BP 708 Yamoussoukro
Côte d'Ivoire

EIER/EPFL/ETSHER
Session "Aménagement
du territoire
et gestion des
ressources naturelles"



République de Côte d'Ivoire MINAGRA-SODEFOR

Les forêts affectées à la SODEFOR :
3 400 000 ha

Les forêts gérées par la SODEFOR
au 1/1/92 : 2 223 000 ha

-  Forêts prises en gestion en 1991 : 850 000 ha
-  Forêts prises en gestion en 1992 : 1 373 000 ha
-  Autres forêts SODEFOR
-  Parcs Nationaux

LES COMMISSIONS PAYSANS- FORÊT DE CÔTE D'IVOIRE : UTOPIE OU RÉALISME ?

Introduction

"La terre à celui qui la travaille", on a utilisé cette ambitieuse et généreuse affirmation jusqu'à l'excès en Côte d'Ivoire, notamment dans toute la région de forêt dense.

Il est vrai que la forêt "noire" est moins difficile à défricher que la jachère trop jeune ; sol et environnement y créent un microclimat des plus favorables pour les cultures comme le café et surtout le cacao. Beaucoup d'Ivoiriens et d'étrangers, à part égale, en provenance du Nord, se sont donc installés, avec l'aide de rivaux autochtones le plus souvent, dans les forêts de l'Etat. Cela concerne les années 1970 à 1990 avec des hauts et des bas de pénétration liés de très près aux variations de prix des cultures de rente.

L'administration concentrait à ce moment-là ses moyens de contrôle sur les grumiers stoppés aux barrages routiers.

Si l'on ajoute les déclassements et les attributions officiels au profit de l'agriculture, on comprend que la forêt dense ivoirienne ait pu chuter jusqu'à 2,6 millions d'ha après avoir représenté 9 millions d'ha en 1966 par exemple. Relativisons toutefois ces chiffres : avec les diverses formations boisées complètes de savane, la forêt ivoirienne atteint aujourd'hui 14 millions d'hectares, ce qui correspond à un taux de boisement de 45%¹.

L'Etat qui possède à ce jour une propriété de quelques 5 millions d'hectares (forêts classées et parcs nationaux) a repris l'initiative avec son Plan Directeur Forestier de 1988, souhaitant

¹ Cf. Plan National de l'Energie 1990 et évaluations de terrain. Si l'on ajoute les savanes arbustives et herbeuses, on arrive à un total naturel de 20,5 millions d'hectares.

arriver à l'horizon 2015 à un taux de boisement de 20% pour les seules forêts denses naturelles et reboisements productifs gérés intensément.

Cette volonté de redonner sa place à la forêt s'est concrétisée de manière définitive avec la transformation progressive de la SODEFOR d'entreprise de reboisement d'Etat ayant un actif de 80 000 ha de Teck, Framiré, Gmelina, Fraké, Sipo..., en une véritable Société de Développement des Forêts, gestionnaire de 3,5 millions d'ha de forêts classées, axée sur le lancement du Projet Sectoriel Forestier (PSF) financé par la Banque Mondiale et la Commonwealth Development Corporation.

Nouvelles bases

La SODEFOR a entrepris une spectaculaire appropriation du PSF depuis le 5 juillet 1990 date de l'Arrêté affectant à la SODEFOR quinze premières forêts classées, selon un cahier des charges très novateur puisque portant tout à la fois sur l'élaboration et l'application des aménagements et plans de gestion, la surveillance, l'équipement, la marque et la commercialisation des coupes dont les revenus sont intégrés au budget de la Société.

Cette appropriation était prévisible dès avant l'acte de création du PSF, le 24 avril 1990 lors de la signature de l'Accord de Prêt entre la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale. En effet, le texte de cet Accord, fruit de longs et durs mois de négociations, laissait à la SODEFOR, grâce à quelques pionniers, une voie étroite mais inespérée vers ses missions d'aujourd'hui et les méthodologies qui les sous-tendent.

Depuis 1991 et le démarrage de la déconcentration, corollaire de l'expansion dans l'espace et les responsabilités, la SODEFOR a patiemment procédé, en obtenant les avais nécessaires, au remodelage total des objectifs et moyens du Projet Sectoriel Forestier. C'est ce qui a notamment permis :

- l'unicité de l'opérateur d'aménagement et de gestion, la SODEFOR, en intégrant de plus les analyses d'aménagement telles que les enquêtes socio-économiques dans les tâches des agents de terrain ;
 - la primauté de la notion de cogestion paysan/administration ;
 - la localisation géographique sud-ouest ;
 - le lancement d'un aménagement global multidisciplinaire intégré dans leur zone périphérique de toutes les forêts prises en charge.
- Parallèlement, elle a recherché jusqu'à ce jour la convergence :

- de moyens humains (affectation d'agents des Eaux et Forêts et recrutement direct pour les secteurs - structures de base à 8 agents pour 30 000 ha- les divisions -100 000 ha- et les centres -3 à 800 000 ha) ;

- de moyens matériels (dotations difficiles de véhicules tout terrain, lancement du plan de construction en mai 1993) ;

- de moyens financiers : la contrepartie ivoirienne, plus délicate à mobiliser, n'est pas négligeable et les bailleurs de fonds sont passés d'une politique de "projets pilotes" à un début de partenariat ;

- de moyens structurels : les statuts efficaces datant de février 1993, le service formation d'octobre 1992, le nouvel organigramme avec notamment la Direction Développement et Projets en charge du suivi-évaluation de février 93, le projet définitif de lancement des coopératives forestières de mai 1993 ;

- de méthodologies nouvelles : plan type d'aménagement et plan de gestion type de juin 1993, règles de cultures et de travaux de juin 1993, circulaire interministérielle sur les Commissions Paysans-Forêt (CPF) - juin 1992, Charte CPF SODEFOR/MINAGRA mars 1993 approuvé en CPF nationale le 21 juillet 1993, Stratégie Écologie mai 1993, politique contractuelle paysans/SODEFOR juin 1993, etc. ;

- de toutes les organisations concernées par la réhabilitation de l'espace rural ivoirien et notamment les Instituts de Recherche et de Développement : conventions annuelles régulières avec l'IDEFOR -ex. CTFT- et depuis décembre 1993 avec l'IDESSA, Institut des Savanes.

En fait tous les concepts d'aménagement forestier en Côte d'Ivoire ont été créés ou fédérés dans un noyau unique d'énergie à l'occasion de la mise en application du PSF qui est devenu désormais un projet-processus, non plus un projet-poids.

Ainsi, de 1991 à 1993, sur la base des trois années 1988 à 1990 consacrées à la montée en pression de ses capacités de création et d'intervention (et aussi de lutte vis-à-vis de détracteurs à courte vue), la SODEFOR a su se transformer totalement et s'affirmer comme l'opérateur privilégié de l'Etat pour la forêt et l'environnement, en se donnant les moyens matériels et intellectuels de sa politique. Il est particulièrement intéressant de constater que l'initiative politique et technique a également changé de camp et que les bailleurs de fonds ne jouent plus, en règle générale, que leur propre rôle.

Peu à peu se sont d'ailleurs fédérés tous les projets financés par de multiples bailleurs -6 bilatéraux et 7 multilatéraux² - autour d'une réelle entreprise-projet d'aménagement global et de gestion participative.

C'est ainsi que la SODEFOR, à ce jour, a en compte 73 milliards FCFA³ de projets dont 53% en prêts, 14% en dons et 33% en autofinancement ; le PSF ne représente plus que la moitié de ses interventions.

Tout ceci permet un budget annuel de quelque 15 milliards FCFA exécuté par 1 200 ingénieurs, cadres et agents de

² ACDI, CFD, GTZ, KFW, CDC, FAC et Assistance Technique Française : BAD, FED, OIBT, PAM, BM, PNUD, FAO.

³ Base estimée avant dévaluation.

toutes spécialités. Le financement de la forêt par la forêt est envisagé à terme, après un long cheminement de réhabilitation et de recapitalisation de 15 à 20 ans.

Commissions Paysans-Forêt

En dehors de l'application systématique de la multidisciplinarité (forestiers, agronomes, sociologues, économistes, écologues), le projet SODEFOR se caractérise par une déconcentration en progrès rapide, une cellule de réflexion, d'évaluation et de prospective, la Direction Développement et Projets, et une décentralisation très novatrice avec la "démarche CPF" des Commissions Paysans-Forêt.

Un choix clair s'est imposé également : l'élaboration et l'application d'un aménagement sont choses trop spécialisées pour être confiées à d'autres que ceux prenant en charge la gestion de la forêt et qui sont totalement impliqués par les conséquences de leurs actes. Il faut limiter chacun à son domaine d'excellence et le système des conventions d'aménagement-exploitation avec les exploitants forestiers est dépassé. Cela conforte d'ailleurs la conviction qu'il ne peut y avoir sous les tropiques de règles dérogatoires aux principes universels d'une bonne gestion forestière.

De toute façon, le préalable absolu en Côte d'Ivoire passe à l'évidence par le règlement des conflits entre l'agriculture et la forêt : beaucoup de forêts ont disparu, celles qui restent sont très attaquées. Un premier bilan des enquêtes SODEFOR sur 800 000 ha du domaine forestier permanent de l'Etat dans l'Ouest indique 17 exploitations ayant leur siège en forêt pour 1 000 ha, soit quelques 15 habitants par km². La surface agriculture et jachère y atteint 14%. La pénétration des autochtones est limitée, moins de 10% des exploitations en général, alors même que leur responsabilité dans la "vente" de portions de forêt est très engagée.

Souvent d'autres services de l'Etat ont appuyé ces implantations, un clientélisme politique a pu également s'installer, des villages se sont créés, des écoles, des marchés, des églises et des mosquées. Tous ces pionniers s'accrochent à ces hectares durement gagnés sur la forêt qui aujourd'hui (avec les cours effondrés du café et du cacao) ne permettent que de très mal subsister. Même si le retour au pays est envisagé par un certain nombre appartenant à des ethnies plus nomades, la présente raréfaction de terres faciles à mettre en valeur encourage l'enracinement acquis.

L'administration des Eaux et Forêts avait réagi à cette situation en fonction de ses moyens. Les opérations "coups de poing" de destruction des campements et cultures des occupants sans titres n'ont pas pu contenir l'agriculture pionnière, même à l'occasion de l'année de la forêt, en 1988, où des contrats d'occupation précaire avaient pu être signés sur environ 30% des surfaces agricoles recensées.

La SODEFOR prenant en charge ce problème en 1991, a désiré réagir de manière pragmatique dans une optique de négociation et non de répression, reconnaissant *a priori* dans l'espace géré deux options économiques et sociales dominantes, forêt et agriculture. Elle a également situé le problè-

me du droit d'occuper dans le cadre des réflexions relatives à l'élaboration de l'aménagement forestier intégré

Une Commission Paysans-Forêt a d'abord été conçue comme structure inter-services du siège de la SODEFOR à Abidjan. Peu à peu, cette commission s'est affranchie, devenant une **structure nationale autonome de conciliation, de dialogue et de proposition** quant aux actions à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés en matière de réhabilitation et d'aménagement, non seulement des forêts classées mais également des aires protégées et ce, dans l'optique d'une participation des populations locales à la gestion de ces forêts.

Cette commission est juridiquement assise depuis l'arrêté Agriculture/Intérieur du 4 août 1992. Ses principes de travail définis dans une première circulaire de juin 1992 ont été repris dans la "Charte pour la réhabilitation du domaine forestier de l'Etat" en cours d'approbation par le Conseil des Ministres. Un arrêté d'organisation datant de juin 1993 a fini d'asseoir le système.

La CPF est structurée en deux niveaux :

La CPF nationale :

Elle se réunit pour statuer sur toutes relations entre agriculteurs et forêt et en particulier sur les dossiers en provenance des CPF locales. Elle donne sa position au Ministère de l'Agriculture aux fins de décision.

Elle est composée en permanence de 18 membres représentant les divers Ministères, Institutions, Organisations nationales et professions concernées.

Participent également aux travaux de la commission trois représentants des paysans, membres des CPF locales concernées par l'ordre du jour. La SODEFOR est rapporteur lorsque les débats portent sur les forêts qu'elle gère. Le secrétariat est assuré par le Directeur des Ressources Forestières et du Reboisement.

Les CPF locales :

Constituées sur chaque forêt classée, elles sont les organismes de base de la gestion. Elles regroupent autour du Préfet local les délégués paysans, majoritaires en nombre, des collectivités riveraines ou installées en forêt, les diverses autorités locales, les représentants des différentes administrations et sociétés d'encadrement concernées. La SODEFOR est rapporteur, le secrétariat étant assuré par le représentant de l'Administration des Eaux et Forêts.

- En rapprochant tous les partenaires à l'endroit même où se posent les problèmes, la voie qui a été choisie, c'est la modification des rapports Etat-Citoyens. Ce choix paraît plus généreux et porteur d'avenir qu'une prise en charge locale par des ONG, lesquelles ont la certitude, tôt ou tard, de multiples difficultés avec un Etat resté paternaliste ou juge.

- Le cheminement de la gestion se base sur la méthodologie générale d'aménagement proposée par la SODE-

Forêt de Monogaga et golfe de Guinée. Photo : P. RONEZ



FOR. Tout d'abord, les limites du domaine de l'Etat doivent être arrêtées de manière sûre et matérialisées définitivement sur le terrain. Des échanges peuvent être réalisés à ce moment-là avec le domaine rural.

- Ensuite, un **classement hiérarchisé des objectifs, en donnant la priorité aux critères sociaux**, définit le plan de remembrement inclus dans l'ensemble de l'aménagement de chaque forêt classée.

Dès que l'objectif social et agricole s'efface, matérialisé dans l'espace et la gestion quotidienne par la "série" agricole, interviennent alors les autres objectifs (productions forestières naturelles, reboisements, réserve biologique, etc.) suivis dans des séries individualisées.

Les critères permettant de déterminer la situation de la série agricole et celle, *a contrario*, des autres séries sont les suivants : implantation humaine ancienne et continue avec existence de communautés et terroirs, installation de groupes paysans "déguerpis" dans d'autres terroirs pour cause d'utilité publique, présence en forêt de collectivités antérieures au classement, importance des autochtones, risques pour l'avenir de la forêt, etc.

L'intensification agricole avec jachère -éventuellement arborée s'il y a des candidats- à rotation très courte et intrants minimum est activement recherchée en série agricole à la fois pour garantir les actions voisines de réhabilitation forestière et pour sauver l'intégrité des massifs forestiers encore existants dans le domaine rural. Il n'y a donc aucune arrière-pensée de reconquête. Au bout de la durée d'application de l'aménagement, chaque série sera reconsidérée avec la même attention avec tous les partenaires concernés et donc en particulier avec les structures professionnelles locales cogérant le foncier et les plans de développement des séries agricoles.

Il ne s'agit donc pas d'expulser des paysans lorsque le "coup est parti" (séries agricoles) mais, bien au contraire, et cela ne paraîtra paradoxal qu'à première vue, de leur donner -sans faire de cadeaux- toutes les facilités qu'ils demandent en matière d'organisation, d'équipements structurants, de garantie de l'outil de travail, de transferts des acquis de la recherche, de suivi et développement des innovations, de formation, ... pour stopper le système de l'agriculture itinérante sur brûlis. Du seul fait de l'intensification de la gestion forestière, on dispose d'un allié très nouveau et de poids, puisque l'espace est désormais "fini".

21

La règle de base de toute prise de décision est celle du consensus. Aujourd'hui, un peu plus de 20 CPF locales ont commencé à fonctionner tant bien que mal, sur la base de messages plus ou moins tronqués, de beaucoup de frustrations et d'incompréhensions de part et d'autre, mais aussi d'une grande attente. Il faudra de nombreuses années et une constante largeur de vues pour inverser les rapports anciens administration/administrés.

La SODEFOR vient d'entamer depuis octobre 1993 l'application de son Plan Formation-Information-Discussion à commencer par 5 jours de travaux par division (une vingtaine d'agents, 1 à 2 forêts classées et donc 1 à 2 CPF locales). Ces séances, attendues par tous avec la plus grande impatience, deviennent enfin possibles parce que la phase d'installation pionnière du service et de conception-approbation gouvernementale des méthodologies est désormais dépassée.

Centrées sur l'aménagement et la démarche CPF, elles permettent la compréhension entre les différentes structures SODEFOR mais aussi l'approbation après toutes améliorations possibles de méthodologies à l'élaboration desquelles peu ont participé jusqu'ici parce que non encore installés ou débordés par les tâches quotidiennes.

Les délégués paysans locaux participent à la dernière journée où une restitution leur est faite par le personnel forestier de manière à pouvoir commencer à mettre en place un langage commun, à pouvoir envisager des intérêts et des travaux communs.

Ce Plan Formation/Information va s'étendre à toutes les administrations et sera prolongé par des films et publications vers l'opinion publique ivoirienne ou étrangère, les bailleurs de fonds, les ONG et institutions scientifiques diverses.

Afin de planifier la montée en puissance de la cogestion, **quatre étapes successives de discussions et de décisions ont**

été programmées, correspondant chacune à de nombreuses séances de travail.

- Lors de la réunion de constitution, il s'agit de l'adoption :

- de la "règle du jeu" :

* d'un côté, arrêt des mesures coercitives de l'administration mais aussi, de l'autre, arrêt des défrichements ; des contrats de culture sur jachère permettront de disposer de terre pour les vivriers, en attendant la régularisation de chaque situation ;

* définition concertée des mesures contraignantes en cas d'infraction ;

* acceptation d'un recensement complet des exploitations agricoles en forêt classée permettant d'arriver à clarifier la situation de chaque exploitant ;

* lancement, en parallèle, de nouvelles relations entre partenaires égaux en droit de vivre et en devoir de gestion patrimoniale ;

- des limites de la forêt et de sa zone rurale périphérique, définissant donc le domaine privilégié d'intervention de la SODEFOR en même temps que l'aire précise de la CPF locale ;

- des objectifs généraux de l'aménagement à élaborer.

- Lors d'une deuxième réunion, l'adoption du plan de remembrement est au programme. On décidera ainsi des exploitations agricoles à maintenir, qui entreront dans le

champ d'action du plan de développement agricole. Celles classées en séries forestières feront l'objet de déplacement, soit en série agricole, soit dans le domaine rural. Ce déplacement reste dépendant de la disponibilité effective de terres et il sera facilité par la poursuite des cultures de l'exploitation actuelle jusqu'à la fin de leur phase optimale de production.

Dès ce moment-là, chacun

sait ce qu'il a à faire et où il peut le faire. Toute une panoplie de contrats différenciés selon les besoins et les lieux, régularise et éclaire alors la situation de chaque implantation dans divers domaines : accompagnement du remembrement (conditions des mouvements), réalisation de travaux forestiers (et notamment reboisement à large espacement permettant la culture de vivriers), baux et locations diverses. Chacun est traité avec équité, qu'il soit riche ou pauvre, étranger ou autochtone.

- Une troisième réunion permet l'adoption du plan de réinstallation lorsque les tractations dans le domaine rural sont terminées.

- La quatrième réunion, enfin, approuve l'aménagement et le plan de gestion correspondant.

Toutes autres réunions pourront se tenir, à la demande, de manière à créer progressivement et faire vivre la cogestion.

Après avoir suscité la création de cette structure, la SODEFOR n'y défendra localement qu'une position de technicien recherchant le consensus sur ses propositions. En cas d'impossibilité d'arriver à un accord sur place, la CPF Nationale tranche.

Tout ce travail ne peut se concevoir sans les structures de base que sont les comités forestiers villageois correspondant aux terroirs autochtones ou aux colonisations allogènes et allochtones récentes. Ces entités sont les partenaires de base de l'administration. Ce sont leurs délégués qui siègent à la CPF locale qui répercutent messages et décisions à prendre dans les deux sens.

Toute la démarche CPF est en jeu à ce niveau. Si le dialogue population/techniciens y est possible, dans de multiples réunions d'informations ou de travail préparatoires aux réunions CPF, alors le niveau de formation et d'information mutuel pourra être optimum, toute nouvelle implantation agricole stoppée, les défrichements et incendies contrôlés, la cogestion politique d'emplois cohérente. C'est bien dans le cadre de ces comités que doit s'effectuer la réappropriation de l'espace forestier à gérer en commun.

Conclusion

La voie longue et difficile de la cogestion forestière a été choisie en Côte d'Ivoire parce que personne n'en a proposé d'autres, parce qu'il n'y en avait plus d'autres. C'est, au fond, un réalisme qui ressemble à un idéal. Certes, aucune preuve que "ça marche" ne sera disponible avant de longues années, mais le stade actuel des essais laisse déjà imaginer une fructueuse coopération Sud-Nord vers des pays où les partisans d'une gestion forestière concertée ont quelques difficultés à se faire entendre.

Pierre RONEZ
Conseiller technique
Coopération Française
SODEFOR BP 3770
Abidjan Côte d'Ivoire



Régénération naturelle de bété (Bossématié).
Photo : P. RONEZ



LA MULTIPLICATION VÉGÉTATIVE : LE BOUTURAGE

Le bouturage est une méthode de multiplication végétative, qui, à partir d'un fragment de la plante (bouture) convenablement soigné permet d'obtenir une nouvelle plante identique à la plante mère.

La bouture doit elle-même produire des racines, des tiges et des feuilles.

Lorsqu'elle devient apte à mener une vie autonome en ayant tous les organes nécessaires à sa vie, on dit que la bouture a repris.

Un des avantages du bouturage par rapport au semis est que ce type de multiplication permet de copier fidèlement les caractères de la plante mère et de garantir souvent l'obtention de plants plus vigoureux.

Il y a plusieurs techniques de bouturage dont :

- le bouturage de tiges,
- le bouturage de feuilles,
- le bouturage de racines.

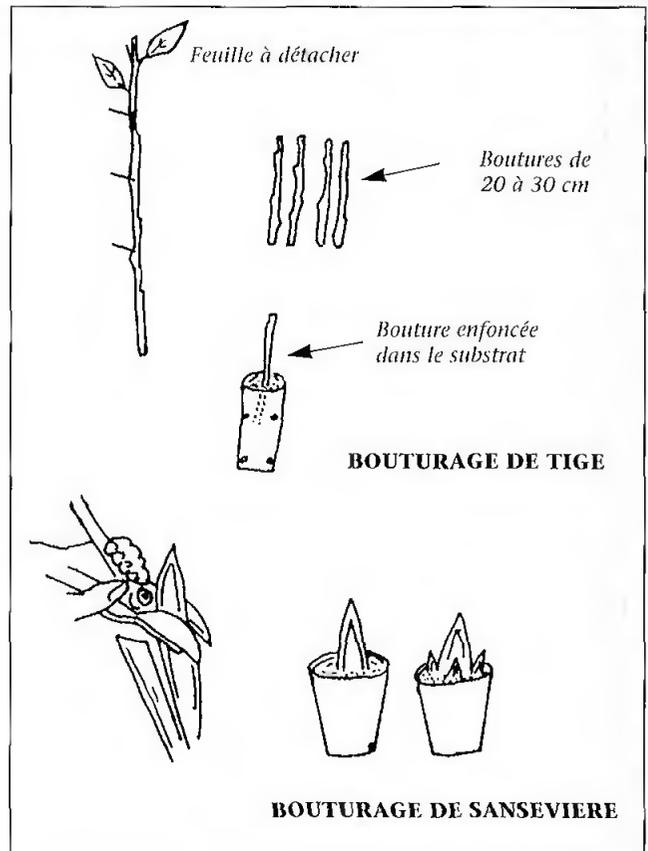
Le bouturage de tige

Les plantes ligneuses comme les plantes herbacées peuvent être bouturées à partir de tiges. Dans le premier cas citons *Ficus elastica* (caoutchouc) et dans le deuxième cas, *Ipomea batatas* (patate douce).

Au Burkina Faso, le bouturage s'applique beaucoup dans la multiplication des plantes telles que *Jatropha curcas*, *Euphorbia balsamifera*, *Clerodendron inerme* (Troène), le rosier, *Vitis vinifera* (vigne), *Acalypha wilkesiana* (acalypha), *Ficus elastica*, *Ficus benjamina*, *Manihot esculenta* (manioc), etc.

L'ananas peut être bouturé à partir de la tige qu'entoure la touffe de feuilles.

Chez certaines plantes le bouturage de grosses branches peut être fait pendant la saison pluvieuse. C'est le cas de *Pulmeria rubra* (frangipanier), de *Ficus elastica*, de *Ficus thonningii*, d'*Euphorbia balsamifera*, de *Jatropha curcas*. Chez la plupart de ces plantes, le bouturage directement en place est possible si les conditions climatiques sont favorables. C'est ainsi que les paysans procèdent à l'installation de haies-vives à partir des deux dernières espèces.



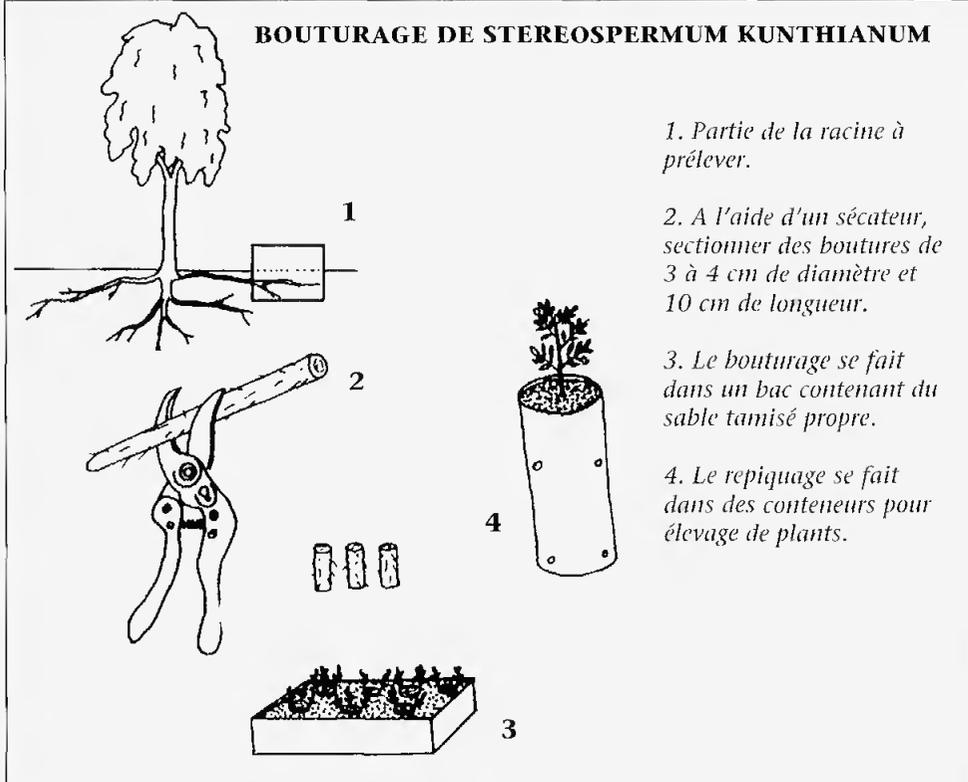
Le bouturage de feuille

Des feuilles entières, des fragments de feuilles de certaines plantes donnent de nouveaux individus lorsqu'elles sont en contact permanent avec le sol tout en bénéficiant de conditions favorables (Sansevierie, Opuntia).

Le bouturage de racine

Certaines plantes peuvent être multipliées à partir de leurs racines. Il suffit de prélever un morceau de racine de 10 à 20 cm et de le placer horizontalement ou verticalement dans un substrat convenable et d'arroser régulièrement. Au bout d'un certain temps, la racine émet des plantules que l'on prélève pour les repiquer dans des sachets plastiques.

Stereospermum kunthianum par exemple peut se bouturer à partir des racines.

BOUTURAGE DE STEREOSPERMUM KUNTHIANUM

1. Partie de la racine à prélever.

2. A l'aide d'un sécateur, sectionner des boutures de 3 à 4 cm de diamètre et 10 cm de longueur.

3. Le bouturage se fait dans un bac contenant du sable tamisé propre.

4. Le repiquage se fait dans des conteneurs pour élevage de plants.

Le substrat à utiliser pour planter les boutures sera composé approximativement d'1/3 de terre + 1/3 de sable + 1/3 de compost. S'il manque du compost, utiliser du fumier. Chez certaines plantes ornementales telles que le pothos (*Scindapsus aureus*) ou le *Ficus elastica*, l'eau simple peut servir de substrat.

Après le bouturage, protéger les boutures des coups de soleil et des vents desséchants. Mettre les boutures sous une ombrière ou sous un arbre.

Les boutures non enracinées craignent les vents desséchants. Si les boutures ne sont pas nombreuses, quelques dizaines par exemple, les couvrir à l'aide d'un sachet plastique transparent, ou bien les placer dans une serre en plastique ou en verre transparent qui sera ouverte tous les deux jours pour une durée de 2 à 5 heures.

Comment réussir le bouturage

En ce qui concerne la période, la plupart des arbres et arbustes reprennent mieux pendant la saison des pluies.

Au Burkina Faso, les mois de mai à fin septembre sont indiqués pour réussir le bouturage. Des exceptions peuvent être faites pour certaines plantes qui peuvent se bouturer en toute saison.

C'est le cas des acalypha, croton (*Cordia alliodora*)...

Beaucoup de plantes se bouturent difficilement pendant la saison froide.

Pour faire des boutures avec des plantes qu'on n'a jamais essayées, ne pas prendre les branches trop vieilles ou trop jeunes, trop grosses ou trop petites. Des boutures de 20 à 30 cm sont convenables.

Pour le prélèvement des boutures se servir d'un sécateur ou d'un couteau tranchant.

Si la tige porte beaucoup de feuilles, les réduire, car si elles sont nombreuses, la bouture continuera à transpirer énormément et s'affaiblira. Couper soigneusement les feuilles de trop pour ne pas abîmer les bourgeons.

Lorsque les boutures ont repris, on les expose petit à petit au soleil.

Il existe dans le commerce certains produits pour favoriser la reprise des boutures, ce sont : l'acide indol butyrique (AIB), ou l'acide naphthalène acétique (ANA).

Conclusion

Le bouturage est une méthode de multiplication des plantes couramment utilisée par les pépiniéristes pour multiplier les plantes qui ne fructifient pas ou fructifient peu. Certaines plantes comme les "belles de jour", les trônes et les acalypha se multiplient exclusivement par bouturage.

Ne pas oublier que c'est la méthode la moins chère pour de nombreuses pièces d'intérêt agroforestier.

BASSIROU BÉLEM
Centre National de Semences Forestières

Dans le cadre d'un échange, extrait de *Arbre et Développement* n° 5 - 3ème trimestre 1993. Bulletin Technique. Direction de la Foresterie Villageoise et de l'Aménagement Forestier 01 BP 6429 Ouagadougou 01 Burkina Faso.

DU NOUVEAU DANS LA FORMATION FORESTIÈRE : LA FORMATION CONTINUE À LA SODEFOR

La formation professionnelle continue ou FPC

De nombreux pays ont mis en place un dispositif qui permet aux entreprises de financer la formation de leur personnel. Il s'agit d'une "épargne obligatoire" qui se calcule par un pourcentage de la masse salariale.*

Que ce soit directement, ou par l'intermédiaire de Fonds d'Assurance Formation collectant cette épargne, les entreprises peuvent ainsi disposer d'un budget de formation. Elles l'utilisent en organisant des actions de FPC avec des moyens internes ou externes (organismes de formation).

Les grandes entreprises vont souvent au-delà des pourcentages fixés par la loi ; elles décident alors d'investir dans la formation de leur personnel. Les salariés ne sont plus considérés comme une charge, mais comme un investissement que l'on se doit d'entretenir, de développer.

Cette démarche volontariste ne peut se satisfaire d'actions au "coup par coup", elle demande une structuration des actions de FPC.

L'article qui suit montre comment une entreprise forestière de Côte d'Ivoire articule sa stratégie FPC au moyen d'un service spécialisé, responsable de l'élaboration d'un plan de formation annuel, de sa mise en œuvre, puis d'un premier niveau d'évaluation, dans le cadre d'un bilan de fin d'année.

**masse salariale : somme des salaires et des charges sociales payés par l'entreprise au cours d'une année.*

Didier MÜLLER

Quelques banalités...

La formation est un des facteurs décisifs de succès d'une entreprise. Cette affirmation est une évidence, voire une banalité. La formation est devenue une sorte de panacée aux yeux des décideurs et des bailleurs de fonds : dès qu'un problème se pose, la réponse est formation.

En fait, de quoi parle-t-on et qui en parle ?

L'école, des cycles pré-élémentaires à l'enseignement supérieur, a son rôle de transmission de la FORMATION DE BASE, générale et/ou technique. L'élève, sous la conduite d'un enseignant, doit y acquérir des connaissances, des méthodes d'acquisition et d'organisation de ces connaissances. L'enseignement est sanctionné par des diplômes qui attestent du niveau atteint par l'élève. Ce niveau permet théoriquement l'insertion de son titulaire sur le marché du travail.

La situation économique, en crise, a mis en évidence la difficile insertion des jeunes sortant de l'école dans le monde

du travail : d'un côté, il y a des jeunes, avec des connaissances mais sans expérience professionnelle, et de l'autre, il y a des entreprises qui ont beaucoup de mal à reconnaître parmi ces jeunes ceux qui sont en mesure de leur permettre d'être immédiatement opérationnelles. De là résulte une incompréhension entre les entreprises et l'école.

Pour remédier à cette situation, deux directions sont suggérées : d'une part l'école s'est ouverte sur le monde du travail par le biais des stages en entreprise, d'autre part des "formations" ont été organisées en direction des jeunes sortis du système scolaire et non insérés dans le monde du travail. Sans vouloir porter un jugement sur ces initiatives, il faut cependant reconnaître que ces formations ne peuvent porter à elles seules de solution au problème du chômage.

Tout autre est la démarche de formation continue. En effet, il ne s'agit plus d'acquérir un diplôme ou un emploi, mais d'adapter en permanence les capacités de production de la main-d'œuvre au développement des sciences et des techniques. La formation vise à faire acquérir des savoirs, des savoir-faire et même des savoir-être, identifiés dans des objectifs de formation qui répondent eux-mêmes à un besoin précis de l'entreprise. La plupart des "projets de développement" comportent un volet formation. Le plus souvent, ce volet fait l'objet d'une prévision budgétaire mais reste à identifier de façon précise. Cela signifie que globalement un manque a été reconnu et que l'on parie sur la formation pour combler ce manque.

L'exemple de la SODEFOR est particulièrement éclairant dans ce domaine : cette entreprise chargée de mettre en œuvre les projets forestiers de la Côte d'Ivoire, s'est appropriée la maîtrise d'ouvrage en matière de formation. Cela promet et permet à la formation d'être une dimension effective du développement et non une simple mesure d'accompagnement plus ou moins secondaire. Cela signifie que les besoins et les méthodes en matière de formation en entreprise doivent être définis et validés par l'entreprise elle-même et non formulés *a priori* par un quelconque aréopage externe, si prestigieux soit-il.

La problématique de la formation

La Société de Développement des Forêts (SODEFOR) était primitivement chargée d'exécuter des programmes de plantations industrielles : environ 80 000 hectares de plantations sont gérés à ce jour. Face à l'ampleur des problèmes de déforestation, le gouvernement ivoirien a confié en 1992 à cette société la gestion de l'ensemble des forêts classées dans le domaine forestier permanent de l'Etat, soit environ 3,5 mil-

lions d'hectares. Pour la SODEFOR il s'agit d'un changement de mission qui appelle un changement de savoir, de savoir-faire et de savoir-être. Nous sommes au cœur de la problématique de la formation.

Avant 1992, la SODEFOR a développé différentes actions de formation :

- pour répondre à des besoins ponctuels, par exemple en matière informatique,
- pour adapter tel ou tel de ses cadres à la fonction qui lui était confiée,
- pour répondre à des sollicitations publiques ou privées qui proposaient des séminaires ou ateliers de formation répondant ponctuellement de plus ou moins près à un besoin ressenti par la société,
- pour perfectionner ses cadres au titre de la formation continue individuelle.

Il s'agit, comme dans beaucoup d'autres sociétés ou entreprises, d'une logique de consommation de crédits de formation. La réglementation ivoirienne prévoit une cotisation obligatoire pour les employeurs au titre de la formation continue et par ailleurs les projets ont chacun un volet de formation. Ces formations ont été dispensées principalement aux cadres ; sauf exception, elles n'ont pas fait l'objet d'évaluation. Par ailleurs les prévisions budgétaires en matière de formation n'ont jamais été réalisées totalement.

L'émergence d'un service formation à la SODEFOR en 1992, en pleine mutation institutionnelle, professionnelle et structurelle ne doit rien au hasard, mais découle de cette véritable révolution.

En fin de compte, quels sont les besoins de formation ?

Passer de 600 cadres et agents permanents environ, groupés sur une dizaine de chantiers de reboisement, à 1 200 cadres et agents permanents répartis en petits groupes sur l'ensemble des forêts classées et exerçant un métier d'aménagistes forestiers et d'agents de développement suppose une mutation en profondeur.

Pour faire travailler ensemble des anciens reboiseurs, des anciens agents de répression des Eaux et Forêts et des personnes sans grande formation initiale, mais possédant un véritable savoir-faire opérationnel (boussoyeurs, prospecteurs, pépiniéristes, etc.), il y a une opération d'AMALGAME à réaliser.

* Dans l'immédiat, cela signifie constituer des équipes où les compétences différentes sont présentes et sont capables de travailler en cohérence et harmonie.

* A moyen terme, les personnes qui composent ces équipes doivent être polyvalentes : leurs différents savoirs et savoir-faire auront été mutuellement non seulement communiqués et partagés, mais en plus enrichis grâce à un savoir-être commun.

Cette opération d'amalgame est une opération de gestion des ressources humaines pour laquelle la composante formation joue un rôle très important.

Plusieurs contraintes sont à prendre en compte :

- il ne s'agit pas de création *ex nihilo* : il y a des agents qui sont appelés à changer de métier, mais ces agents ont déjà un capital professionnel qu'il faut arriver à identifier en vue de réaliser les mutations souhaitées ;
- les nouveaux métiers de la SODEFOR se créent dans un processus dynamique : ils ne peuvent être encore parfaitement identifiés et les fiches de poste correspondant aux emplois de la SODEFOR sont nécessairement évolutives ;
- dernière contrainte, et non la moindre, l'argent : les opérations de recyclage, portant sur un grand nombre d'agents, sont onéreuses.

Dans ces conditions, une entreprise comme la SODEFOR doit-elle prendre la lourde charge de mener à bien le recyclage ? La réponse est affirmative, tant qu'il s'agit de définir les objectifs de formation, les publics à former et les priorités à établir. La réponse est moins évidente pour la réalisation de ces actions de formation elles-mêmes. Compte-tenu des réalités du terrain, la SODEFOR va adopter une conduite pragmatique :

- le service de formation a été créé ; il est rattaché directement au Directeur des Ressources Humaines et de la Logistique ; il est composé de deux personnes (le responsable formation et un ingénieur forestier) épaulées par un assistant technique disposant de sa logistique (secrétaire, chauffeur, véhicule) ;
- les écoles forestières en place (Ecole Nationale Supérieure Agronomique, Institut Agricole de Bouaké, Institut Forestier du Banco) sont sollicitées en vue de réaliser des actions de formation pour le programme de la SODEFOR. Les difficultés de ces écoles à constituer des services de formation continue ne leur permettent pas de répondre de façon complètement satisfaisante aux besoins de la SODEFOR ;
- l'essentiel des savoir-faire des métiers forestiers ne commence à exister qu'au sein de la SODEFOR : la formation se doit d'être attentive à l'émergence des différentes tâches qui se font jour dans l'exercice de la profession de "sylviculteur -agent de développement forestier tropical-". En même temps qu'apparaissent ces différentes tâches, il faut en établir le référentiel professionnel, en déduire les objectifs de formation et les cheminements pédagogiques pour y parvenir. C'est une démarche itérative où il s'agit d'analyser, en même temps qu'il se déploie, le processus dynamique de conversion ; la formation devra donc être d'abord une mobilisation des compétences existantes en vue de les diffuser.

Une stratégie de formation

La stratégie de la SODEFOR en matière de formation s'oriente comme suit :

- le choix entre formations de masse et formations de formateurs sera fait au coup par coup, en fonction des objectifs recherchés. En effet, malgré le nombre de personnes à

former, il ne faut pas systématiquement privilégier la formation de formateurs ou d'animateurs de formation, dont l'efficacité n'a toujours pas clairement été établie tant que les opérations dites de démultiplication ne sont pas parfaitement maîtrisées ;

- les formations assurées par la SODEFOR seront de courte durée et "utilitaires". La situation d'urgence dans laquelle la société se trouve impose de concentrer au maximum les actions de formation sur des résultats bien ciblés, à la façon d'opérations "coup de poing" ;
- les formations accompagnent la démarche générale de l'entreprise :

- * elles ne visent pas à faire acquérir des promotions aux personnes qui les suivent ;
- * elles réclament un effort personnel des participants, notamment de par leur simplicité, pour ne pas dire leur austérité, dans les moyens logistiques ;
- * formations destinées à des adultes au travail, elles visent dans leur pédagogie participative à rendre les salariés capables d'autonomie et d'initiatives ;
- * elles renforcent la capacité d'action de la SODEFOR en fédérant l'action des différents bailleurs de fonds. La plupart des projets concernent des forêts identifiées, mais les actions de formation de la SODEFOR concernent tous les salariés de l'entreprise indistinctement.

Plusieurs projets sont d'ailleurs construits en ce sens :

- le projet du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) est destiné au développement et à la valorisation des Ressources Humaines de la SODEFOR et appuie toute cette action de formation ;
- le projet du Programme Alimentaire Mondial (PAM) s'applique aussi à l'ensemble des actions de formation ;
- le projet financé par le KFW* allemand, localisé sur les forêts du Sud-Est, prend en compte dans son aspect formation l'ensemble des personnels de la SODEFOR (formation à la méthode de planification de projet "ZOPP"*) et il en est de même pour le projet canadien sur la forêt de Duékoué.

Au commencement était l'action

Le plan de formation 1993

Sorti le 7 janvier 1993, le projet de plan de formation de la SODEFOR pour l'année 1993 est un premier document qui matérialise l'existence du service formation et sa production, dans le cadre des principes énumérés ci-dessus. Ce document synthétise les intentions de la SODEFOR dans le domaine de la formation : objectifs généraux, méthodes de travail, établissement du programme et modalités de réalisation.

*KFW : KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU
*ZOPP : ZIELORIENTIERTE PROJEKTPLANUNG
(planification des projets et programmes par objectifs)

Les objectifs de la SODEFOR sont :

- recyclage des personnels de terrain dans les principales activités techniques affichées dans le programme annuel d'activité,
- maintien des formations continues en fonction des nécessités immédiates de fonctionnement de l'entreprise, particulièrement dans les domaines administratifs et informatiques.

Les méthodes de travail concernant la définition et la réalisation des actions de formation proprement dites :

- définition des objectifs pédagogiques à partir des éléments connus du référentiel professionnel des intéressés,
- réalisation des actions de formation en fonction des moyens disponibles, mais au plus près du lieu de travail des personnels concernés et en prenant en compte au maximum les conditions réelles de travail,
- pour 1993, l'option "formation de formateurs" a été privilégiée : il s'agissait de donner aux ingénieurs des techniques, chefs de secteur nouvellement nommés, les moyens professionnels et humains d'organiser le travail de leurs équipes, celles qui sont au plus près du terrain,
- la place des stages à l'étranger a été réexaminée en fonction de la priorité accordée aux formations internes à l'entreprise.

Le bilan de la formation 1993

26 actions de formation ont été réalisées, 360 stagiaires ont été accueillis, représentant 1 197 hommes /jour de formation. En outre 116 stagiaires en provenance des écoles d'ingénieurs et de techniciens ont été reçus soit à l'occasion de stages à l'intérieur de la scolarité, soit à l'occasion de stages pré-professionnels.

Ce bilan montre aussi l'ensemble des intervenants internes et externes qui y ont contribué. La plupart des acteurs recensés au préalable sont intervenus : SODEFOR, mais aussi les écoles forestières, l'enseignement technique, les consultants privés ou publics nationaux et internationaux.

L'évaluation globale de cette politique de formation reste à faire : quelques tentatives ont déjà été menées en vue de mettre au point une méthodologie d'évaluation efficace et utile à l'entreprise. En fin de compte, chacun sait que la véritable évaluation de la formation se situe dans le développement de l'entreprise et dans la productivité de ses agents.

Ce bilan encourageant trouve son prolongement dans le plan de formation 1993-94. La formation, prise en main par l'entreprise trouve sa place comme facteur réel de son développement.

KONE Moussa Mamadou,
responsable du service formation et documentation
Vincent BAINVILLE,
conseiller technique auprès de la Direction des
Ressources Humaines et de la Logistique
SODEFOR 01 BP 3700 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA DÉSERTIFICATION : L'INCONSCIENCE PERSISTE

28

Les changements climatiques et la désertification

"Les changements climatiques et la désertification sont deux manifestations d'un seul et même problème qui est la négligence des interactions entre l'homme et son environnement."

Sauvegarder la nature, utiliser rationnellement ses ressources, organiser la production sans nuire à l'environnement de façon irréversible, tels sont les problèmes auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée.

En effet, dès la seconde moitié du XX^e siècle, les rapports entre l'homme et la nature se sont nettement aggravés et compliqués. Grâce au progrès technique sont apparus de nouveaux moyens de transférer l'énergie et les substances dans la biosphère. De nombreux équilibres établis dans la nature ont été ainsi rompus, suite à la négligence des interactions entre l'homme et son environnement dans l'utilisation abusive des nouvelles techniques. Comme il fallait s'y attendre, une telle situation a eu des conséquences importantes, souvent désastreuses, et non recherchées (pauvreté, chômage, dégradation de l'environnement et gestion irrationnelle des ressources naturelles).

Si ce constat général est aujourd'hui valable pour toute l'humanité, les incidences négatives des relations entre l'homme et son environnement diffèrent cependant d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre et, ceci, selon le niveau de développement et les considérations sociales et culturelles.

C'est ainsi que, pour l'Europe, l'essentiel des problèmes environnementaux découle des conséquences de l'industrialisation et se manifeste à travers les pollutions, gaz à effet de serre, pluies acides, toutes choses qui engendrent

les changements climatiques. En Afrique par contre, ce sont les conséquences des activités agricoles qui constituent le problème environnemental majeur et qui sont vécues sous forme d'un phénomène de dégradation continue des terres, connu sous le terme général de désertification. Celle-ci agit aussi défavorablement sur l'évolution du climat.

S'il est possible de faire une distinction entre les conséquences de l'action de l'homme sur l'environnement selon les différentes régions géographiques du monde, il ne faudra cependant pas perdre de vue que les questions qui sont à l'origine des pollutions et gaz à effet de serre, sont les mêmes que celles à l'origine des problèmes de la désertification : les modes actuels de consommation et de production imposés par les pays développés à toute l'humanité, la distribution inégale des richesses de la société.

La planète terre : un héritage écologique commun encore mal apprécié par les pays développés

En plus de ce problème de responsabilité, difficilement admis par les pays développés, il faut noter que notre planète n'est constituée en réalité que d'un seul grand et vaste écosystème : la Biosphère. Toute catastrophe écologique qui frappe une région donnée, un pays donné, ou une couche de population donnée, a ou aura nécessairement des conséquences fâcheuses sur les autres pays et peuples du monde. Ainsi, l'Environnement n'ayant pas de frontières nationales, sa protection devrait solliciter une contribution obligatoire, si minime soit-elle, de tous les États. Or, que remarquons-nous ? Les pays développés, en rapport avec leurs réalités actuelles, envisagent la résolution des problèmes environne-

mentaux de façon partielle, négligeant les graves problèmes écologiques que vivent les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. C'est dans cet esprit, plus ou moins égoïste, qu'ont été proposées, négociées et adoptées, la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, le Protocole de Montréal sur les substances destructrices de l'ozone, la Convention-Cadre sur les changements climatiques.

A Rio encore, alors que les pays en développement espéraient voir leurs problèmes environnementaux majeurs résolus, on leur a proposé un Agenda contradictoire et tenté de leur imposer une convention sur les forêts.

Heureusement, à l'instigation et sur insistance des pays africains, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio, fut obligée d'adopter une proposition pour formuler une convention sur la désertification d'ici le mois de juin 1994.

Un espoir éphémère : égoïsme ou inconscience, l'erreur persiste

En adoptant le principe d'une convention internationale sur la désertification, les pays en développement en général, et les pays africains en particulier, avaient pensé que l'humanité acceptait enfin de s'assumer solidairement, en envisageant de mettre en oeuvre une coopération internationale qui parvienne à transcender les contradictions et les divergences pour se consacrer à l'essentiel, au combat qui mérite d'être engagé ensemble : celui de garantir notre avenir commun en sauvant notre planète des divers périls écologiques. Oui, en adoptant à Rio le principe de la convention sur la désertification, nous pensions sincèrement que la communauté internationale reconnaissait enfin que :

- l'humanité a un héritage écologique commun que nous devons ensemble préserver, si nous voulons ensemble nous assurer un avenir commun durable ;

- les conséquences de la désertification en tant que phénomène écologique, menacent à terme l'avenir de l'humanité toute entière et nos pays aujourd'hui victimes, ne sont pas les seuls concernés par le phénomène ;

- les pays développés, de par leur mode de production et de consommation d'une part, et en raison de la répartition inégale des richesses de la planète d'autre part, ont une responsabilité certaine dans le maintien et l'aggravation du phénomène de la désertification.

Malheureusement, les négociations en cours ont montré, dès la deuxième session qui s'est déroulée du 14 au 24 septembre 1993 à Genève, que l'espoir tant nourri par les pays en développement en général, et les pays africains en particulier, était fragile, très fragile. En effet, alors que par cette convention, nous pensions créer un réel cadre de solidarité et de partenariat basé sur l'intérêt mutuel et visant à assurer aux populations locales une assistance véritable, du type de celles dont elles ont besoin pour exploiter durablement leurs terres, les pays développés pensaient quant à eux, à une simple amélioration de leurs habituels programmes d'aide au développement. Ce sentiment, fort regrettable, a été décelé lors des discussions autour des points suivants.

1) De la nature de la convention

Alors que les pays du groupe des 77 souhaitaient une convention forte, opérationnelle, pratique, tournée vers l'action avec des annexes élaborées sous forme de programmes d'actions pour les différentes régions géographiques du monde, les pays développés ont quant à eux, tenté d'imposer une convention-cadre avec des protocoles d'application pour les différentes régions géographiques du monde. Les intentions ici sont claires. Il s'agit tout simplement :

a) de retarder le processus de négociation en proposant des

généralités sans aucune valeur pratique dans la convention-cadre, et en se donnant le temps pour renégocier chaque protocole régional ;

b) de se donner les possibilités de pouvoir se désolidariser par rapport à certains protocoles régionaux ;

c) d'anéantir la solidarité écologique qui anime ces derniers temps, les pays du groupe des 77.

2) De la dimension et/ou du caractère de la désertification

Les pays développés soutiennent que malgré sa dimension mondiale, la désertification ne saurait être considérée comme faisant partie des problèmes environnementaux mondiaux. En effet, on ne sait sur quelle base, si ce n'est encore par simple égoïsme, les pays développés ont réussi à faire accepter par toute la Communauté Internationale, que l'humanité n'a à faire face qu'à quatre problèmes environnementaux mondiaux, à savoir :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la préservation de la diversité biologique,
- la protection des eaux internationales,
- la réduction de l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Tout se passe comme si notre biosphère était un système statique et que l'on pouvait à un moment donné définir pour toujours les problèmes environnementaux mondiaux. Dans tous les cas, la biosphère étant unique et indivisible, les problèmes écologiques qui interviennent dans telle ou telle région du monde acquièrent obligatoirement une résonance planétaire.

Nous pensons donc qu'un problème environnemental peut être important par ses conséquences mondiales et non pas seulement par son étendue mondiale.

La réalité, celle que nous soupçonnons, c'est que les pays développés ne sont pas prêts à accepter leur responsabilité quant au déclenchement, au maintien et à l'aggravation du phénomène de la désertification. Ils sont

peut être prêts à coopérer pour la lutte contre la désertification dans certaines régions du monde, mais refusent de voir que la désertification est éligible au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). C'est dommage, mais c'est ce qui semble se dessiner à l'horizon.

3) Des aspects socio-économiques de la lutte contre la désertification

L'expérience de la lutte contre la désertification montre clairement que les différents plans et stratégies passés ont échoué parce qu'ils n'ont pas pris suffisamment en compte les aspects socio-économiques. En effet, en prenant le seul cas de la pauvreté, on se rend compte qu'il existe un seuil de pauvreté et d'insécurité, en deçà duquel le souci environnemental est totalement dépourvu de signification.

Or, de nos jours encore, il est regrettable de constater que dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, des milliers de millions de personnes continuent à vivre dans une pauvreté presque absolue, privées de conditions de vie décentes et ne disposant pas en quantité suffisante de nécessités aussi vitales que la nourriture, l'eau, les soins sanitaires, le logement, l'habillement, l'éducation et l'emploi. Une telle pauvreté matérielle à grande échelle engendre naturellement des types de comportement humain préjudiciables à l'Environnement. Outre ces problèmes de pauvreté, les relations internationales actuelles agissent sur le processus de la désertification à travers la dégradation des termes de l'échange, le poids de la dette extérieure, les modes de production et de consommation imposés par les pays développés.

Malgré toutes ces évidences, lorsqu'à Genève, il s'est agi de prendre en compte tous ces aspects dans le processus d'élaboration de la convention, les pays développés, contre toutes attentes, nous ont fait savoir qu'il fallait centrer la question. Ils estiment que les aspects liés à la pauvreté et autres devront être examinés par d'autres instances des Nations Unies. Quelles autres instances ? Personne n'est en mesure de nous le dire pour le moment.

Les risques sociaux d'un éventuel échec de la convention internationale sur la désertification

En ce qui nous concerne, nous sommes convaincus que la sécheresse et la désertification sont :

- premièrement, les causes majeures de la destruction des ressources en terres productives à l'échelle mondiale, en ce sens qu'elles contribuent d'une part à appauvrir la diversité biologique mondiale et que d'autre part, elles sont des facteurs des changements climatiques ;

- deuxièmement, la désertification et la sécheresse sont des sources d'instabilité économique et de troubles socio-politiques dans la mesure où elles fragilisent l'économie et la stabilité des sociétés vivant à l'extérieur des régions touchées, et font obstacle à l'instauration d'un développement durable dans les régions et pays qui en sont victimes ;

- troisièmement enfin, la désertification qui touche aujourd'hui environ un sixième de la population mondiale est un processus de dégradation des terres qui atteint des stades où la vie des groupes humains dans les zones concernées est rendue aléatoire, où la terre et les activités qui lui sont liées ne sont plus en mesure de nourrir l'homme de façon régulière, et où les installations humaines sont appelées à disparaître peu à peu, suscitant à terme, une situation écologique où aucun développement n'est possible.

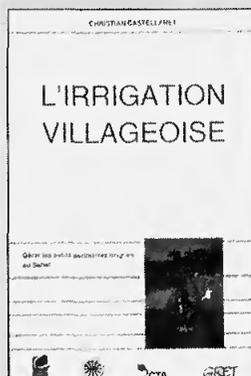
Continuer donc à nier l'ampleur planétaire du phénomène et refuser de s'investir comme il se doit, relève purement du domaine de l'inconscience, voire de l'égoïsme aveugle.

Dans tous les cas, nous sommes persuadés que si aujourd'hui on parle de problème Touareg au Niger ou au Mali, si aujourd'hui on parle de problème de minorité en ex-Yougoslavie, demain on parlera inévitablement de problème des victimes de la désertification et des réfugiés écologiques en Europe, aux États-Unis d'Amérique et pourquoi pas dans le monde tout court. Cette affirmation nous semble inévitable si rien n'est fait pour endiguer la désertification, pour réussir la convention sur la désertification.

En effet, nous pensons qu'aucune paix n'est possible pour un homme privé des nécessités matérielles fondamentales de la vie. Les mécontentements et les frustrations engendrés dans les conditions actuelles imposées à nos peuples par la désertification dont ils ne sont pas les seuls responsables, sont appelés à trouver leur expression sous forme de propagation de crime, de la violence et d'agitation sociale et politique. De telles pressions et tensions sociales entraîneront inévitablement les gouvernements dans des conflits régionaux et des confrontations internationales.

DJIRI Dakar
01 BP 7044 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

POUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE



L'IRRIGATION VILLAGEOISE, GÉRER LES PETITS PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS AU SAHEL

Les petits périmètres irrigués ont connu un succès considérable en Afrique sahélienne : faible coût, prise en charge possible par les groupements de producteurs, etc. Ce n'est pas pour autant que ne s'y posent pas, comme dans les grands périmètres, des problèmes d'organisation, de gestion, d'entretien et d'amortissement.

A partir de nombreux exemples, ce livre détaille les différentes formes de petite irrigation au Sahel, étudie les problèmes de gestion et d'organisation auxquels les agriculteurs font face, analyse l'impact économique et social des périmètres irrigués pour les bénéficiaires. Il propose une démarche de conception de projets négociés avec les agriculteurs.

Dans une première partie, sont présentés un ensemble de points de repère techniques, méthodologiques et sociologiques, et notamment l'analyse des relations entre l'organisation de la société rurale et le périmètre irrigué. La deuxième partie propose des méthodes concrètes de préparation des projets, de suivi et de formation adaptées aux périmètres irrigués villageois. Les annexes techniques constituent un mémento où les techniciens peuvent se référer les techniciens. Ce dernier inclut, en particulier, des grilles de comparaison des techniques utilisables.

Gérer un périmètre irrigué revient à opérer régulièrement une série de choix techniques et sociaux. Ce livre est un outil précieux d'aide à la décision pour les ingénieurs et les techniciens amenés à travailler sur des projets d'irrigation villageoise, depuis la phase de conception jusqu'au bilan, en passant par toutes les étapes de gestion et d'organisation.

Ouvrage disponible au GRET : 213, rue Lafayette 75010 Paris - France -
Tél. : (33-1) 40 35 13 14 - Fax : (33-1) 40 35 08 89 - Prix 150 FF + 20 FF frais de port.

RÉCOLTE, TRANSFORMATION ET CONSOMMATION DES BOIS EN GUINÉE-BISSAU : FILIÈRES BOIS D'ŒUVRE ET BOIS D'ÉNERGIE

Kaoussou DIOMBERA

Dans le cadre de l'élaboration de plans forestiers nationaux, le processus de réorientation des planifications sectorielles est resté peu avancé dans beaucoup de pays dont la Guinée-Bissau. Une des raisons de cette situation est liée à l'absence des ingénieurs forestiers nationaux dans l'élaboration du plan. Ce document a été conçu pour remédier à cette lacune.

K. DIOMBERA, dans le cadre de sa formation supérieure en économie et politique forestière à l'INRA-ENGREF, tente d'ordonner les éléments significatifs des différentes études conduites en une sorte de synthèse analytique des connaissances sur l'approvisionnement en bois de son pays.

Cette première étape peut servir de base à une meilleure implication des forestiers bissau-guinéens dans la définition de la politique forestière nationale visant à enrayer la dégradation forestière tropicale.

INRA - Station d'Economie et de Sociologie Rurales - ENGREF : 14, rue Girardet - 54042 Nancy cedex France - Tél. : (33-1) 83 35 43 06 - Fax : (33-1) 83 37 06 45

SÉMINAIRE SOUS-RÉGIONAL SUR LA VALORISATION DU SAFOUTIER (DACRYODES EDULIS)

19-22 SEPTEMBRE 1994, YAOUNDÉ

contact : Dr J. KENGUE - IRA/CRA Nkolbison

BP 2067 Yaoundé Cameroun

Tél. : (237) 23 31 05/22 26 44 - Fax : (237) 23 75 43

LA COMPÉTITIVITÉ DES BOIS D'ŒUVRE AFRICAINS

L'étude sur "La compétitivité des bois africains", publiée sous l'égide du Ministère de la Coopération et dont la rédaction a été coordonnée par J. CLEMENT pour le Réseau Arbres Tropicaux, et par J. C. CARRET au CERNA, analyse la décroissance de la place des bois originaires de la forêt dense africaine dans les échanges mondiaux, face à la concurrence des produits ligneux en provenance d'autres régions, notamment d'Asie du Sud-est, mais aussi des régions tempérées. Cette étude prend également en compte la montée des produits de substitution du bois massif, ligneux ou non, d'emploi plus conforme aux technologies modernes de mise en œuvre.

Les auteurs observent que la ressource en bois africains est loin d'être tarie, mais est en cours de migration vers les vastes zones forestières, encore peu touchées, de la cuvette congolaise et de ses environs. Il y subsiste un potentiel de production largement inexploité, dans une région où la lutte pour la terre se fait très peu sentir, sauf en quelques points "chauds", compte tenu du faible taux moyen de la population. Seule en effet, la périphérie des grandes agglomérations et de certains axes de communication commence à souffrir de ces maux qui ont appauvri l'Afrique de l'Ouest.

Cependant, l'utilisation de cette richesse pose d'importants problèmes, car ces zones forestières sont difficilement accessibles, ce qui grève le prix des

grumes de lourds coûts de transport, et l'absence d'un tissu industriel de transformation performant handicape une mise en marché de produits semi-élaborés, à valeur unitaire plus élevée que les grumes, donc capables de mieux absorber les frais de transport.

Mais le redressement de l'économie forestière africaine reste largement possible. Parmi les mesures qui rendent tout à fait réaliste cette hypothèse, retenir-en quatre.

A l'amont de la filière deux changements de comportement s'imposent :

- la redistribution, au profit de l'aménagement et de la gestion des forêts, existantes ou à créer, des bénéfices retirés par les Etats du commerce des bois. En somme il faudrait voir fleurir des Fonds Forestiers Nationaux, comptes budgétaires d'affectation spéciale, partout où cela se justifie, permettant l'accès à une production durable des ressources forestières ;

- la foi en la recherche et l'accroissement considérable de ses moyens, tant au bénéfice de la forêt et de la sylviculture que de l'innovation dans l'industrie du bois, de première ou de deuxième transformation.

A l'aval, d'autres évolutions sont également nécessaires :

- cesser de miser uniquement sur l'exportation de la richesse forestière, trop fluctuante pour la production africaine peu élastique, et qui bénéficie surtout aux industries du Nord. Il est

indispensable de développer des industries nationales, plus flexibles que les "multinationales rentières" et capables en particulier d'utiliser des qualités du bois et des essences considérées actuellement comme secondaires, pour satisfaire aux besoins d'un marché intérieur en développement et à développer encore ;

- utiliser largement la labellisation pour revigorer le commerce dans le sens des exigences des consommateurs extérieurs, en l'étayant de faits concrets, tant au niveau de la production de la ressource renouvelable que du travail en forêt et dans l'industrie du bois, dont il ne faut pas vouloir sacrifier les acquis au bénéfice d'une compétitivité introuvable.

Le document présenté se termine par la monographie de la filière forêt bois dans onze pays d'Afrique centrale et de l'Ouest, montrant leurs faiblesses et forces à la lumière de leur histoire.

Un ouvrage à mettre entre toutes les mains désirant agir pour la conservation et la mise en valeur des forêts africaines.

Prix : 140 F
Diffusion : Agridoc International
BDPA SCETAGRI : 27, rue Louis Vicat
75738 Paris Cedex 15 - France
Tél. : (33-1) 46 38 34 75/76

ARBRE ET DÉVELOPPEMENT

Arbre et développement c'est le nouveau cheval de Troie du Ministère de l'Environnement et du Tourisme du Burkina Faso dans la bataille contre la désertification. Arbre et Développement est un bulletin trimestriel consacré à l'environnement et au développement. Il veut être un facteur d'intégration et d'échange d'expériences entre les différents acteurs du développement rural, un support de communication, un outil de didactique, sensibilisateur et formateur du public sur les préoccupations environnementales.

Arbre et Développement traite des thèmes techniques à même d'approfondir les connaissances des acteurs de terrain, ainsi que les préoccupations des populations rurales à travers des rubriques comme : technique et tactiques ; sous l'arbre à palabre ; faune et flore du trimestre ; médias verts ; etc.

La première cible de A&D ce sont les agents de terrain, ceux qu'on appelle "les développeurs".

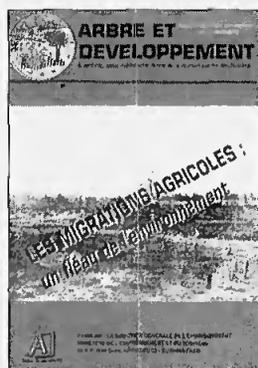
A&D est né de la volonté du Ministère de l'Environnement et du Tourisme de responsabiliser les populations dans leur propre développement. Cette philosophie suppose d'une part, des populations informées et sensibilisées, et d'autre part des techniciens qui acceptent de changer de mentalité et qui soient formés aux nouvelles métho-

dologies participatives. Ce rôle de changement de mentalité est confié à Arbre et Développement, lui-même soutenu et complété par des supports de communication de masse au sein d'une cellule de production et diffusion de l'information technique (CPDIT). Ces différents supports (liste disponible à A & D) sont :

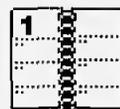
- films 16 mm et vidéo
- films fixes et diaporama
- émissions radiophoniques
- flanellographes
- affiches...

Avec cette cellule de communication, le ministère chargé de l'environnement au Burkina-Faso met une corde de plus à son arc pour mieux lutter contre la désertification.

Arbre & Développement : Direction de la Foresterie Villageoise et de l'Aménagement Forestier : 01 BP 6429 Ouagadougou 01 Burkina Faso. Tél. : (226) 31 20 98
Contact : Yacouba KONATE



RÉSANNONCE



CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS 16 ET 17 JUIN 1994 À NANTES

L'ATLANTIQUE - CITÉ DES CONGRÈS

Un rendez-vous majeur pour la filière

Informations, rencontres, négoce entre les acteurs de la première transformation, leurs clients et leurs fournisseurs

Une nouvelle organisation

Déjà la troisième édition, une action de promotion exceptionnelle, priorité à l'action commerciale

L'espace informations professionnelles

Trois outils pour écouter et échanger :

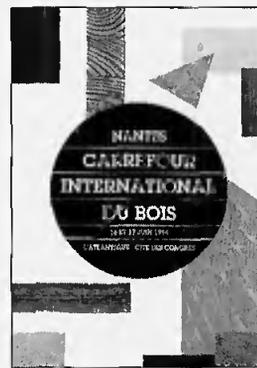
- Conférences
- Tables rondes
- Ateliers du Négoce international

L'espace rencontres d'affaires

Trois outils pour voir et être vu

- Expositions
- Rendez-vous d'affaires
- Rendez-vous "Acheteurs internationaux"

Pour plus de renseignements :
Carrefour International du Bois
Atlanbois - 16 quai Ernest Renaud BP 710
44027 Nantes cedex 04 - France
Port Atlantique Nantes-Saint-Nazaire
Tél. : (33-1) 40 73 60 64 - Fax : 40 69 61 21



FORMATION



DESS GESTION DES SYSTÈMES AGRO-SYLVO- PASTORAUX EN ZONES TROPICALES

GESTION RATIONNELLE DES ÉCOSYSTEMES TROPICAUX

Les spécialistes doivent devenir des systémistes

Le D.E.S.S. a pour objectif de former des spécialistes capables d'intégrer globalement les différents facteurs et paramètres techniques, scientifiques, économiques et sociologiques qui régissent les trois disciplines que sont l'agronomie, la sylviculture et le pastoralisme lors de la conception et la conduite d'actions agro-sylvo-pastorales dans les projets de développement en zones tropicales.

FORMATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

Mieux gérer les zones tropicales, c'est enrichir le patrimoine mondial.

Protéger l'écosystème d'un pays, utiliser rationnellement ses ressources naturelles,

c'est œuvrer pour le patrimoine mondial ;
c'est garder intact un marché potentiel.

Préserver l'environnement non seulement écologique, mais aussi économique et sociologique est la mission des futurs diplômés issus de cette formation.

SYNERGIE DE TROIS DIMENSIONS AGRO-SYLVO- PASTORALES

Les experts nationaux et internationaux participent à l'action.

Enseignants de l'Université PARIS - VAL de MARNE et d'autres universités, professionnels et experts issus de divers Instituts et Organismes dont l'Unesco-MAB (Man and Biosphere) contribuent à la réussite de cette initiative et sont les acteurs de la formation.

DÉBOUCHÉS ET PERSPECTIVES PROFESSIONNELS

Les diplômés de cette formation seront appelés à contribuer au renforcement de la capacité scientifique des pays en développement dans le domaine de la gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables.

NIVEAU D'ADMISSION

- Maîtrise de Sciences
- Ingénieur agronome
- Professionnel des sujets traités au DESS à niveau équivalent
- Equivalence Maîtrise pour les diplômes étrangers

ORGANISATION DES ÉTUDES 12 MOIS

- enseignement
- étude de cas
- *stage 3 à 4 mois (ou activité professionnelle)

MODULE D'ENSEIGNEMENT

Notion d'écosystème - Etude du milieu naturel / Systèmes agraires / Foresterie / Pastoralisme / Gestion et Sociologie du développement

* Stage remplacé par un rapport d'activités pour les étudiants engagés professionnellement.

UFR de Sciences et de Technologies

Av. du Général de Gaulle
91010 Créteil Cedex - France.
Tél. : (33-1) 42 07 95 67
Fax. : (33-1) 42 07 70 12

L'Institut FORHOM organise un cycle de perfectionnement sur le thème

"ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL"

Cette formation s'adresse à tous les responsables et cadres des pays en développement qui ont à intégrer la problématique environnementale dans leurs actions de développement. Elle aura lieu à

La Rochelle du 18 juillet au 12
août 1994

En quatre semaines, la formation abordera la définition des concepts environnementaux, la présentation des différentes méthodes d'études et d'inventaires des ressources naturelles, les relations entre les acteurs des programmes d'environnement (population, recherche, projet, état,...). Une semaine est prévue pour découvrir les attentes et les enjeux environnementaux dans une petite région française et comparer. . .

L'Institut FORHOM organise chaque année des cycles de perfectionnement pour les cadres du développement. Au programme 1994, on trouve notamment les cycles suivants :

- étude et analyse de projets du développement rural ;
- le pilotage d'un projet par un dispositif de suivi-évaluation ;
- formation de responsables de vulgarisation ;
- formation aux techniques d'enquête.

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser à :

Institut FORHOM Technoforum
17071 La Rochelle cedex 9 - France
Tel : (33-1) 46.45.91.25
Fax : (33-1) 46.45.91.26
Tlx : FORHOM 799.217

RÉSEAU FORMATION FILIÈRE-BOIS

- DE LA GRAINE AU BOIS DÉBITÉ
- VALORISATION DES PRODUITS
FORESTIERS PAR LA TRANS-
FORMATION

DITES-NOUS VOS OBJECTIFS ET VOS EMPLOIS À POURVOIR, NOUS LES ÉTUDIERONS

Où que vous soyez, nous vous proposons un parcours de formation dans la filière forêt-bois. Ceci pourra se faire dans votre pays ou en France (huit centres de formation partenaires et complémentaires).

Vous avez des besoins en techniciens, hommes de terrain, nous avons les moyens et les compétences pour assurer leur formation, leur perfectionnement ou leur adaptation.

Prenez contact avec :
Foresterie Internationale
Réseau Formation Forêt-Bois
(association loi 1901). Siège social :
Croigny - 10210 Les Loges Margueron -
France - Tél. : (33-1) 25 40 12 50